

(1)

— N° 104. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1855.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1856.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'art. 1^{er} de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, impose au Gouvernement l'obligation de présenter les Budgets des recettes et des dépenses dix mois au moins avant l'ouverture de chaque exercice, c'est-à-dire au plus tard à la fin du mois de février. Cette prescription a certes une haute utilité, en ce sens qu'elle offre à la Législature un laps de temps assez considérable pour se livrer à l'examen approfondi des Budgets avant l'ouverture de l'exercice auquel ils se rapportent. Cependant, il faut bien le dire, elle ne laisse pas que de présenter certains inconvénients qui, du reste, ont été reconnus au sein des Chambres mêmes : s'il est des Départements dont les dépenses ont un caractère de fixité qui permet d'établir longtemps d'avance, avec une sorte de certitude, les besoins de l'avenir, il en est d'autres, au contraire, auxquels ressortissent des services dont il n'est guère possible d'apprécier les nécessités futures, en se basant sur l'expérience acquise un an avant l'ouverture de l'exercice.

Le Département des Travaux publics, par la nature de quelques-uns des services dont il a l'administration, se trouve particulièrement dans cette situation.

Le Budget de ce Département vient d'être voté pour l'exercice 1855, à la somme de fr. 20,302,640 68

Celui qu'on propose pour l'exercice 1856, s'élève à 19,709,670 31

Il présente donc, comparé au Budget de l'exercice précédent, une diminution de.	592,970 37
---	------------

Les observations qui précèdent font assez comprendre que le Département des Travaux publics ne peut pas offrir ce résultat comme définitif : les propositions qu'il formule en ce moment ne peuvent avoir qu'un caractère essentiellement provisoire, et il ne pourra vraisemblablement pas se soustraire à la nécessité d'y proposer quelques modifications à l'époque où elles seront l'objet de l'examen et de la discussion des Chambres législatives. Il est douteux, en effet, que les besoins si variables du service des ponts et chaussées aient pu être appréciés, dès aujourd'hui, de manière à ne nécessiter aucun changement aux crédits pétitionnés pour y pourvoir, et il est plus douteux encore que les allocations votées au Budget de l'exercice 1855 et maintenues au Budget proposé pour l'exercice 1856, pour les divers services ressortissant à l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes n'exigent pas des modifications, lorsque, le moment étant venu de les discuter, le Département des Travaux publics aura pu recueillir, dans le courant de l'année 1855, des éléments nouveaux pour apprécier avec exactitude les crédits nécessaires à la marche de ces services.

Quoi qu'il en soit, en présence des prescriptions formelles de la loi sur la comptabilité de l'État, il y a obligation d'indiquer ici l'importance et la nature des différences que présente, tel qu'il est maintenant proposé, le Budget de 1856 comparé à celui de l'exercice précédent.

Le tableau suivant fournit ces indications :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	ALLOCATIONS		DIFFÉRENCES au Budget de 1880.	
	voies pour 1885.	proposées pour 1886.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.				
Salaires des hommes de peine, etc.	26,400 "	28,400 "	2,000 "	"
CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
Section 1^{re}. — Routes.				
Plantations sur les routes	41,200 "	41,000 "	"	200 "
Section 2. — Bâtiments civils.				
Entretien et réparation des palais, hôtels, etc., appartenant à l'État	90,000 "	100,000 "	10,000 "	"
Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien (article supprimé).	60,000 "	"	"	60,000 "
Travaux à effectuer pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles (article nouveau)	"	10,000 "	10,000 "	"
Annuité due à la ville de Bruxelles pour cette distribution d'eau (article supprimé).	6,400 "	"	"	6,400 "
Section 3. — Canaux et rivières.				
Canal de Gand au Sas-de-Gand.	26,095 "	27,095 "	1,000 "	"
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	122,700 "	98,850 "	"	23,850 "
Sambre canalisée	106,750 "	127,000 "	20,250 "	"
Canal de Charleroy à Bruxelles.	79,500 "	79,000 "	"	500 "
Escaut.	55,288 "	51,068 "	"	2,220 "
Lys, dans les deux Flandres.	55,570 "	78,660 "	23,090 "	"
Dendre	55,546 56	119,246 56	83,900 "	"
Rupel	100,000 "	116,500 "	16,500 "	"
Dyle et Demer	159,500 "	95,500 "	"	66,000 "
Canal de Gand à Ostende	120,005 "	45,005 "	"	75,000 "
— de Mons à Condé	110,985 "	27,985 "	"	83,000 "
— de la Campine, ou de jonction de la Meuse à l'Escaut	51,170 "	109,500 "	58,330 "	"
— de Turnhout.	11,500 "	12,800 "	1,500 "	"
Petite Nèthe canalisée.	22,000 "	25,500 "	3,500 "	"
Moervaert	5,895 "	9,195 "	5,500 "	"
Canal de Zelzate à la mer du Nord (art. supprimé).	555,000 "	"	"	555,000 "
Grande Nèthe	5,000 "	5,000 "	"	2,000 "
Yser	7,000 "	17,600 "	10,600 "	"
Canal de Plasschendaele	8,000 "	20,500 "	12,500 "	"
Section 4. — Ports et côtes.				
Port d'Ostende	190,845 "	202,545 "	11,700 "	"
Port de Nieupoort	15,955 55	24,000 "	10,066 67	"
Côte de Blankenberghe	157,900 "	127,200 "	"	10,700 "
Phares et fanaux	2,100 "	2,200 "	100 "	"
Section 5. — Personnel des ponts et chaussées.				
Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées	384,570 48	386,742 44	2,162 96	"
	2,540,060 57	1,955,690 "	280,499 65	884,870 "
CHAPITRE III. — MINES.				
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines	140,655 25	150,055 55	9,400 "	"
RÉSULTAT DÉFINITIF : DIMINUTION. . . . fr.			604,570 57	
			592,970 57	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, sauf deux augmentations, l'une de 2,000 francs, l'autre de 9,400 francs, proposées respectivement pour les gens de service de l'administration centrale et pour le personnel du corps des mines, et dont la cause sera expliquée plus loin, les diverses modifications introduites au Budget de 1856, comparativement à celui qui vient d'être voté pour l'exercice 1855, s'appliquent au chapitre II, et particulièrement au service des canaux et des rivières. Ces diverses modifications se traduisent, comme on l'a dit plus haut, en une diminution de fr. 592,970 37 c^s due, en grande partie, à cette circonstance que le crédit extraordinaire de 555,000 francs alloué au Budget de 1855, pour l'achèvement de la quatrième et dernière section du canal de Zelzaete à la mer du Nord, n'a plus été reproduit au projet de Budget de 1856.

Pour suivre l'ordre tracé par le Budget même, il convient de signaler d'abord la cause de l'augmentation de 2,000 francs qui est proposée à l'article concernant le salaire des gens de service de l'administration centrale.

Au projet de Budget rectifié, pour l'exercice 1855, le Gouvernement avait demandé à cet article une augmentation de 4,000 francs, basée sur ce que la cherté excessive des denrées alimentaires lui avait fait un devoir d'accroître quelque peu, dès 1854, le salaire des gens de service. La section centrale, chargée de l'examen du Budget, avait été informée de cette mesure et des circonstances qui l'avaient nécessitée (*Voir son rapport n° 50, p. 3*); néanmoins elle a proposé de n'accorder que 2,000 francs, et seulement comme charge extraordinaire. La section centrale n'a donné aucune raison à l'appui de cette réduction, bien qu'elle eût reconnu que l'augmentation demandée équivalait au déficit que le crédit présentait pour 1854. Le Ministre s'y est rallié, quant au chiffre, comme à tous les autres amendements qu'elle avait introduits au Budget, dans l'espoir qu'il lui serait possible de réaliser sur d'autres dépenses imputables sur le même article quelques économies à concurrence de la somme réduite; cependant il a été reconnu que ces économies étaient impraticables, quant à présent.

Il est même fort incertain qu'il soit possible de les effectuer avant l'ouverture de l'exercice 1856; dans cet état de choses, et en présence des dépenses qui résultent du surcroît de travail que nécessitent la fabrication des timbres-poste, ainsi que la conservation et la répartition des coupons du chemin de fer, il faut nécessairement demander à la Législature la somme indispensable d'après les besoins actuels, afin de n'avoir pas à solliciter plus tard un crédit supplémentaire; on propose donc de faire figurer l'augmentation de 2,000 francs, accordée au Budget de 1855, parmi les charges ordinaires, parce que, s'il est permis d'espérer plus tard quelques réductions par suite de suppression éventuelle d'emplois, il est presque certain qu'il restera cependant à pourvoir à des dépenses permanentes jusqu'à concurrence de 26,400 francs.

Les explications qui vont suivre permettront de juger, en parfaite connaissance de cause, de l'importance et de la nature des autres modifications introduites au Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS, ETC.

1^{re} SECTION. — Ponts et chaussées

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de fr. 2,577,438 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

<i>A.</i> Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants, et entretien des nouvelles sections		1,467,438 »
<i>B.</i> Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure ; paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc.		200,000 »
<i>C.</i> Études de projets, frais de levée de plans, achat d'instruments, de cartes et de livres, matériel et impressions		10,000 »
<i>D.</i> Travaux d'amélioration et construction de routes		900,000 »
TOTAL. fr.		<u>2,577,438 »</u>

A. — Entretien ordinaire.

Le crédit pour l'entretien ordinaire des routes a été porté éventuellement, d'après les baux existants, à fr. 1,467,438 »

La somme allouée au Budget de 1855, pour le même objet, était de. 1,447,510 »

Différence en plus. fr. 19,928 »

résultant de la mise à l'entretien, en 1856, des sept sections de routes nouvelles dont la désignation suit, savoir :

- 1^o Turnhout vers Tilburg, 3^{me} et 4^{me} sections ;
- 2^o Harlebeke à Caester, section d'Harlebeke à Ingoyghem ;
- 3^o Bloemendaal par Ruddervoorde à la route provinciale de Bruges à Thourout ;
- 4^o Lize à Hody ;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

- 5° Wellin à Gribelle, section de Wellin à Fays-Famenne ;
 6° Philippeville à Marche, section de Beauraing à la frontière française vers Givet ;
 7° Gribelle à Charleville, section de Membre au Grand-Chemin de Bohan à Sugny ;

On a dû prendre pour base du coût de l'entretien ordinaire le prix des baux existants. Mais ce chiffre n'est qu'éventuel, vu que les baux de toutes les routes expirent le 30 avril 1856, et doivent être renouvelés pour cette époque. Les résultats des adjudications à intervenir établiront le montant exact des dépenses d'entretien.

Si, d'un côté, la somme demandée pour l'entretien des routes, en 1856, est supérieure de 19,928 francs à celle accordée au Budget de 1855, par contre, le crédit affecté, en 1855, à la construction de routes nouvelles se trouve réduit de pareille somme au Budget de 1856 ; de sorte qu'en définitive, le crédit total, demandé pour 1856, reste le même que celui qui a été alloué pour 1855.

B. — *Travaux en dehors des baux d'entretien.*

Somme demandée	fr. 200,000 »
Allocation du Budget de 1855.	200,000 »

L'expérience du passé a démontré que cette somme, qui est destinée à faire face à toutes les éventualités pendant le cours d'une année entière, n'était nullement trop élevée, puisque les dépenses de l'espèce atteignent, tous les ans, le chiffre sus-indiqué.

C. — *Études de projets. — Frais de lever de plans, etc.*

Somme demandée	fr. 10,000 »
Allocation de 1855	10,000 »

Ce qui pourra rester éventuellement disponible sur cette somme, qui, d'ailleurs, ne forme qu'un des littéra de l'article 7, sera ajouté au chiffre affecté à la construction de routes nouvelles.

D. — *Travaux d'amélioration et construction de routes.*

Crédit demandé	fr. 900,000 »
Allocation de 1855	919,928 »
Différence en moins.	fr. 19,928 »

Cette réduction a été faite par compensation de l'augmentation de pareille somme qui a dû être appliquée à l'entretien des routes, afin de faire face aux dépenses d'entretien, en 1856, de sept sections de routes nouvelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nécessité de cette allocation a été démontrée par les renseignements fournis à la section centrale chargée de l'examen du Budget de 1855. On croit pouvoir s'y référer.

En résumé, le chiffre total porté au Budget de 1856, pour le service des routes, est absolument le même que celui qui a été alloué pour 1855 et pour les années précédentes.

ART. 8. — *Plantations.*

Somme demandée	fr.	41,000 »
Allocation de 1855.		41,200 »
Différence en moins.	fr.	200 »

Différence faite pour arrondir le chiffre.

Cette allocation devra encore être maintenue pendant quelques années, jusqu'à ce que toutes les routes aient été plantées.

2^{me} SECTION. — Bâtimens civils.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.*

Somme demandée	fr.	100,000 »
Crédit allouée pour 1855.		90,000 »
Différence en plus.	fr.	10,000 »

Cette augmentation extraordinaire et temporaire est destinée à couvrir une partie des frais qu'exigera la restauration du temple des Augustins à Bruxelles.

Les travaux à exécuter à cet édifice, et qui sont absolument indispensables, sont évalués à la somme de 50,000 francs, laquelle devra être répartie sur plusieurs exercices.

ART. 10. — *Travaux à effectuer pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtimens civils situés à Bruxelles.*

Somme demandée.	fr.	10,000 »
-------------------------	-----	----------

Cette allocation extraordinaire est demandée pour couvrir les frais à résulter de la pose des tuyaux de distribution d'eau à l'intérieur des bâtimens.

En résumé, le Budget de 1856, en ce qui concerne le service des bâtimens civils, se trouve réduit, par rapport à celui de 1855, d'une somme de 46,400 francs, qui a été allouée pour ce dernier exercice, à titre de charge extraordinaire, pour l'exécution de travaux de construction, d'amélioration et d'extension, et pour le payement de la dernière annuité due à la ville de Bruxelles pour la distribution d'eau.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

5^{me} SECTION. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.

ART. 11. — *Canal de Gand au Sas-de-Gand.*

Somme demandée : 27,095 francs.

La somme de 27,095 francs, demandée pour le service du canal de Gand au Sas-de-Gand, en 1856, est supérieure de 1,000 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr.	7,095	»
2 ^o Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale		12,000	»
3 ^o Restauration des bords et talus		8,000	»
TOTAL.	fr.	27,095	»

Cette répartition est la même que celle du crédit alloué au Budget de l'exercice 1855, sauf que la somme destinée aux travaux de restauration des bords et talus est augmentée de celle de 1,000 francs, formant la différence en plus que présente le crédit porté au projet de Budget de 1856.

PRODUITS.

Le canal de Gand au Sas-de-Gand a produit en 1850.	fr.	27,990	15
Id. id. en 1851.		16,999	21
Id. id. en 1852.		14,572	95
Id. id. en 1853.		13,504	81
Id. id. en 1854.		14,642	11

ART. 12. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 98,850 francs.

La somme de 98,850 francs, demandée pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, est inférieure de 23,850 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr.	16,000	»
2 ^o Dévasements sur divers points du canal		4,500	»
3 ^o Dérivation à effectuer au ruisseau l'Aa, afin de pouvoir visiter et réparer le grand siphon de Bocholt		2,000	»
A REPORTER.	fr.	22,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	22,500 »
4° Reconstruction partielle et éventuelle des têtes du siphon de l'Aa, à Bochoit	10,000 »
5° Élargissement des batardeaux de la prise d'eau de Hocht.	4,850 »
6° Élargissement des cinq ponts tournants de Mechelen, Eysden, Lanklaer, Dilsen et Neeroeteren	54,500 »
7° Construction d'un magasin et d'une maison de garde-digues.	7,000 »
TOTAL. fr.	<u>98,850 »</u>

Depuis quelque temps déjà, le canal de Maestricht à Bois-le-Duc doit être dévasé, chaque année, sur plusieurs points de son parcours. Il résulte des relevés faits depuis 1849, qu'on a dépensé en six ans une somme de 26,800 francs, soit en moyenne, par année, fr. 4,466 66 c^t. On pense donc qu'il conviendrait de porter à chaque Budget une somme de 4,500 francs pour cet objet, et de considérer, à l'avenir, cette charge comme ordinaire et permanente, puisqu'elle en a tous les caractères.

Le grand siphon de l'Aa n'a été ni visité ni réparé depuis sa construction, en 1825. Si l'on en juge d'après ce qu'on a pu remarquer à l'ouvrage du même genre qui donne passage au Kleinbeek, à Neeroeteren, et qui a été visité en 1854, il est indispensable de s'assurer de l'état dans lequel il se trouve. L'inspection de ce siphon ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une dérivation sur environ 150 mètres de longueur, dont la dépense est estimée à 2,000 francs.

Il est possible que ce siphon n'exige que peu de réparations ; mais il est plus probable qu'il sera nécessaire d'opérer une reconstruction partielle des têtes. Il est dès lors indispensable de pouvoir disposer, lors de la visite, d'une somme assez considérable pour exécuter ces travaux éventuels.

L'élargissement des batardeaux de la prise de Hocht a pour but d'augmenter les moyens d'alimentation des canaux de la Campine, et de les mettre, autant que possible, en rapport avec les besoins actuels et futurs de la navigation et des irrigations. Il est indispensable que ce travail soit exécuté dans le courant de 1856, au plus tard, attendu que les canaux dirigés de celui de la Campine vers le camp de Beverloo, vers Hasselt et vers Anvers, doivent être terminés pour cette époque, et que, dès lors, il faut nécessairement que les moyens d'alimentation soient augmentés.

L'élargissement des ponts tournants de Mechelen, Eysden, Lanklaer, Dilsen et Neeroeteren a également pour but de faciliter l'alimentation des canaux de la Campine ; il obviendra d'ailleurs aux dangers auxquels la vitesse actuelle du courant expose les bateaux à la traversée de ces ponts, qui n'ont généralement qu'une seule ouverture de 7^m,40 de largeur au plus, tandis que la largeur moyenne du canal de Maestricht à Bois-le-Duc dépasse 14 mètres. On profitera de cet élargissement pour établir des bassins aux abords des ponts où ces bassins manquent généralement, attendu que ce n'est que par les chemins aboutissant aux ponts que les voitures peuvent aborder au canal pour y opérer les chargements et les déchargements. La dépense, qui est estimée à 54,500 francs,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

doit, de toute nécessité, être portée au Budget de 1856, afin que les travaux soient achevés en même temps que ceux actuellement en cours d'exécution pour compléter le réseau des canaux de la Campine.

Indépendamment du matériel affecté au service des écluses, et qu'il convient de tenir à proximité de chacun de ces ouvrages d'art, le service du canal exige un matériel qui se rapporte indifféremment aux divers ouvrages, et qu'il est nécessaire, par conséquent, de tenir en magasin vers le centre de cette voie de communication. Les bois de valeur, les ferrures que l'on réserve, les poutrelles destinées au barrage des ponts tournants, les cordages, les pièces de rechange, les instruments et les engins de toute espèce ne peuvent ni entrer dans les magasins existant près des écluses et déjà remplis, ni rester exposés aux intempéries de l'air. La construction d'un magasin assez vaste est donc indispensable. On propose en même temps la construction d'une maison pour un des gardes-digues qui n'en a pas encore. Elle sera adossée au magasin, ce qui produira une économie, et l'agent qui l'habitera remplira en même temps les fonctions de magasinier. La dépense totale est estimée à 7,000 francs.

● PRODUITS.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a produit en 1850.	. . . fr.	40,748 06
Id.	id. en 1851.	36,983 29
Id.	id. en 1852.	26,297 03
Id.	id. en 1853.	25,708 06
Id.	id. en 1854.	29,410 54

ART. 13. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 81,800 francs.

La somme de 81,800 francs, demandée pour le service du canal de Pommerœul à Antoing, est égale au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

De même qu'en 1855, cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr.	19,800 »
2 ^o Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration; alimentation par machines à vapeur et navigation de nuit . . .		62,000 »
TOTAL.	fr.	<u>81,800 »</u>

PRODUITS.

Le canal de Pommerœul à Antoing a produit en 1850.	. . . fr.	471,658 68
Id.	id. en 1851.	460,822 34
Id.	id. en 1852.	267,887 42
Id.	id. en 1853.	206,223 27
Id.	id. en 1854.	231,106 07

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 127,000 francs.

La somme de 127,000 francs, demandée pour le service de la Sambre canalisée, est supérieure de 20,250 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire, d'amélioration et de draguage	fr.	104,000	»
2 ^o Pavage et empierrement à exécuter entre l'écluse de Namur et la gare à la porte de Bruxelles, à Namur, sur la rive gauche .		3,000	»
3 ^o Continuation, sur 200 mètres de longueur, des murs de quai de la dérivation amont de l'écluse n° 11, à Charleroy . .		20,000	»
TOTAL.		fr.	127,000 »

Il est indispensable, dans l'intérêt de la navigation, de paver le chemin de halage de la Sambre canalisée entre l'écluse et la porte du jeu de quille, à Namur, sur une longueur d'environ 300 mètres, et de l'empierrier, entre cette porte et la gare de la porte de Bruxelles, sur une longueur d'environ 600 mètres.

Une somme de 20,000 francs est demandée pour la continuation, sur 200 mètres de longueur, des murs de quai de la dérivation amont de l'écluse n° 11, à Charleroy. Cette dérivation traverse la ville et longe le quartier de la station. La nouvelle partie de quai dont on projette la construction sera très-utile au commerce et à la navigation. Elle sera semblable aux murs de quai qui ont été établis, en 1852, entre les deux ponts tournants.

PRODUITS.

La Sambre canalisée a produit en 1850.	fr.	551,125	60
Id. id. en 1851.		603,076	58
Id. id. en 1852.		605,727	61
Id. id. en 1853.		698,670	42
Id. id. en 1854.		742,049	60

ART. 15. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 79,000 francs.

La somme de 79,000 francs, demandée pour le service du canal de Charleroy à Bruxelles, est inférieure de 500 francs au crédit alloué, pour ce service, au Budget de l'exercice 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Travaux d'entretien et d'amélioration	fr.	63,000	»
2° Pavage de diverses parties de chemin de halage		16,000	»
TOTAL.	fr.	79,000	»

Le pavage du chemin de halage du canal de Charleroy à Bruxelles est indispensable dans l'intérêt de la navigation. Un nouveau crédit de 16.000 francs, inférieur de 3,000 francs à celui alloué au Budget de 1855, est, en conséquence, demandé pour la continuation de ce travail.

PRODUITS.

Le canal de Charleroy à Bruxelles à produit en 1850. .	fr.	1,093,692	91
Id. id. en 1851. . .		1,172,863	84
Id. id. en 1852. . .		1,255,017	22
Id. id. en 1853. . .		1,215,045	01
Id. id. en 1854. . .		1,315,240	67

ART. 16. — *Escaut.*

Somme demandée : 31,068 francs.

La somme de 31,068 francs, demandée pour le service de l'Escaut, présente une diminution de 2,220 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	22,568	»
2° Dévasements pour l'entretien ordinaire dans la Flandre orientale		6,450	»
3° Entretien ordinaire de la digue établie à la Tête-de-Flandre		200	»
4° Établissement de 21 pieux d'amarrage à Berchem, Leupegghem, Audenarde, Gavre, et en amont et près du pont du Strop à Gand.		1,050	»
5° Renouvellement des mécanismes du barrage d'Audenarde.		800	»
TOTAL.	fr.	31,068	»

La somme de 6,450 francs demandée pour travaux de dévasement dans la Flandre orientale est égale à celle allouée pour l'exécution de travaux de même nature en 1855. Elle est jugée nécessaire pour faire disparaître les atterrissements qui entraveraient la navigation ou le libre écoulement des eaux.

L'établissement de pieux d'amarrage est nécessaire pour diriger la marche des bateaux, extrêmement difficile dans les tournants brusques de la rivière et à l'abord des ponts.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'état de vétusté dans lequel se trouvent les mécanismes du barrage d'Audenarde rend le renouvellement de ceux-ci indispensable.

PRODUITS.

L'Escant a produit	en 1850		fr.	104,989 99
id.	en 1851			121,133 81
id.	en 1852			69,079 24
id.	en 1853			74,429 25
id.	en 1854			79,781 15

ART. 17. — *Lys.*

Somme demandée : 78,660 francs.

La somme de 78,660 francs, demandée pour le service de la Lys, dépasse de 23,090 francs le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire		fr.	18,700 »
2° Travaux d'entretien extraordinaire dans la Flandre occidentale.			12,000 »
3° Enlèvement des hauts fonds à Astene et à Bachte, dans la Flandre orientale.			1,500 »
4° Établissement de 10 pieux d'amarrage en amont et près de la ville de Gand			660 »
5° Entretien et réparation des ponts établis sur la partie de la Lys mitoyenne entre la Belgique et la France. (Part de la Belgique.)			800 »
6° Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre occidentale.			15,000 »
7° Reconstruction du pont existant sur la dérivation de la Lys, à Comines			30,000 »
TOTAL.			fr. 78,660 »

L'enlèvement des hauts fonds existant à Astene et à Bachte, dans la Flandre orientale, est nécessaire pour assurer la marche des bateaux.

La descente et la remonte des bateaux est très-difficile dans les grands tournants près de la ville de Gand. L'établissement de pieux d'amarrage doit remédier à cet état de choses.

L'enlèvement des atterrissements qui se sont formés en différents endroits, dans la Flandre occidentale, et notamment en aval du pont d'Harlebeke et vers la limite de la Flandre orientale, est indispensable dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.

Le pont en charpente existant sur la dérivation de la Lys à Comines, se trouve en fort mauvais état. On demande une somme de 30,000 francs pour le remplacer par un pont, soit en maçonnerie, soit en tôle.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

La Lys a produit en 1850.	 fr.	58,977 63
Id. en 1851.		60,723 28
Id. en 1852.		56,709 27
Id. en 1853.		56,245 57
Id. en 1854.		50,004 57

ART. 18. — *Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.*

Somme demandée : 243,100 francs.

L'allocation demandée pour le service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, est égale au crédit accordé, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

De même que le crédit de 1855, cette allocation se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	 fr.	23,100 »
2° Travaux d'amélioration		220,000 »
TOTAL.	 fr.	243,100 »

Les travaux à entreprendre en 1856 auront pour objet la continuation des améliorations apportées, depuis 1840, au régime de la Meuse et aux chemins de halage de ce fleuve.

PRODUITS.

La Meuse a produit en 1850	 fr.	71,912 93
Id. en 1851		66,149 75
Id. en 1852		58,466 16
Id. en 1853		58,559 43
Id. en 1854		60,375 23

ART. 19. — *Meuse dans la province de Limbourg.*

Somme demandée : 102,000 francs.

La somme de 102,000 francs, demandée pour le service de la Meuse dans la province de Limbourg, est égale au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1855, et se répartit exactement de la même manière que ce crédit.

Cette répartition est la suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1 ^o Entretien du chemin de halage de la rive gauche et des ouvrages de défense.	fr. 32,000 »
2 ^o Travaux d'amélioration au pied des bermes existantes au moyen de moellons de fort échantillon	60,000 »
3 ^o Réparations extraordinaires à effectuer à la rive gauche et travaux pour améliorer le halage.	10,000 »
TOTAL.	fr. 102,000 »

Les considérations exposées dans les développements du projet de Budget de 1855, à l'article relatif à la Meuse dans la province de Limbourg, justifient la demande de crédit formée pour le service de cette même partie du fleuve, en 1856. On croit pouvoir se dispenser de les reproduire ici.

ART. 20. — *Dendre.*

Somme demandée : fr. 119,246 56 c^s.

La somme de fr. 119,246 56 c^s, demandée pour le service de la Dendre, présente une augmentation de 83,900 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr. 11,600 »
2 ^o Indemnité pour la manœuvre du moulin de Grammont.	846 56
3 ^o Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale.	3,000 »
4 ^o Renouvellement de la porte amont de l'écluse de Denderleeuw	2,900 »
5 ^o Renouvellement de la passerelle tournante sur l'écluse de navigation à Termonde.	900 »
6 ^o Travaux d'amélioration du régime de la Dendre, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux.	100,000 »
TOTAL.	fr. 119,246 56

La somme de fr. 846 56 c^s payée annuellement, à titre d'indemnité, au propriétaire du moulin de Grammont, lui est due à raison des manœuvres qu'il opère dans l'intérêt de la navigation.

L'enlèvement des atterrissements qui se forment dans la Flandre orientale est indispensable pour assurer la marche des bateaux.

Le crédit alloué au Budget de l'exercice 1855, pour le service de la Dendre, comprend une somme de 2,900 francs pour le renouvellement de la porte amont de l'écluse de navigation à Denderleeuw. Il a été reconnu convenable de ne procéder à ce renouvellement qu'après l'achèvement du nouveau déversoir à établir à ladite écluse. Or, ce nouveau déversoir ne fonctionnera probablement qu'en 1856. L'exécution des travaux de renouvellement de la porte amont de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'écluse de Denderleeuw doit, dès lors, être ajournée jusqu'à la même époque, et on est, en conséquence, forcé de reproduire au projet de Budget de l'exercice 1856 le crédit nécessaire à ces travaux.

La passerelle tournante de l'écluse de navigation à Termonde est dans un très-mauvais état. Le renouvellement en sera indispensable en 1856.

Conformément aux intentions que le Gouvernement a manifestées à l'occasion de l'examen et de la discussion du Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1855, et qui ont obtenu l'assentiment implicite des Chambres législatives, on a porté au projet de Budget du même Département, pour l'exercice 1856, un crédit de 100,000 francs, destiné à la continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux.

PRODUITS.

La Dendre a produit en 1850.	 fr.	20,414 58
Id. en 1851.		19,102 79
Id. en 1852.		20,009 22
Id. en 1853.		21,117 88
Id. en 1854.		21,006 92

ART. 21. — *Rupel.*

Somme demandée : 116,500 francs.

L'allocation demandée pour le service du Rupel est supérieure de 16,500 francs à la somme allouée en 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr.	16,500 »
2 ^o Travaux de déplacement de la digue capitale du polder de Ruypenbroeck. — Complément de la dépense		100,000 »
TOTAL.	fr.	116,500 »

Les travaux de déplacement de la digue capitale du polder de Ruypenbroeck font partie de l'ensemble des ouvrages destinés à l'amélioration du Rupel, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'au coude de Wintham. L'exécution en aura lieu au moyen de la somme de 85,000 francs allouée au Budget de 1855 et du crédit complémentaire de 100,000 francs demandé au Budget de 1856.

ART. 22. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 93,500 francs.

La somme de 93,500 francs, demandée pour le service de la Dyle et du Demer, est inférieure de 66,000 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr.	23,500	»
2 ^o Travaux d'amélioration		70,000	»
TOTAL.		93,500	»

La somme de 70,000 francs, demandée pour la continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dyle et du Demer, est inférieure d'une somme égale à son import, soit de 70,000 francs, au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1855. Elle sera affectée à la continuation des rectifications de la partie de la Dyle comprise entre Werchter et Malines, à l'exécution des changements qui devront probablement être apportés aux ouvrages d'art situés à proximité de ceux qui vont être modifiés, et à la construction de deux maisons destinées au logement des éclusiers de Diest et de Werchter.

PRODUITS.

Le Demer a produit en 1850.	fr.	3,201	84
Id. en 1851.		3,602	28
Id. en 1852.		4,466	10
Id. en 1853.		4,539	»
Id. en 1854.		5,209	12

ART. 23. — *Senne.*

Somme demandée : 8,250 francs.

La somme de 8,250 francs, demandée pour le service de la Senne, est égale au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

Ainsi que ce crédit, elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État.	fr.	2,000	»
2 ^o Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde . .		250	»
3 ^o Consolidation des berges de la dérivation de Vilvorde . .		6,000	»
TOTAL.	fr.	8,250	»

Les développements publiés à l'appui du projet de Budget de l'exercice 1855 indiquent les motifs qui rendent nécessaire la consolidation des berges de la dérivation de la Senne à Vilvorde, et font connaître que ce travail exigera une dépense de 30,000 francs, qu'on se propose de répartir sur plusieurs exercices. La somme de 6,000 francs portée au Budget de 1855 est le premier crédit alloué pour cet objet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 45,003 francs.

Cette somme est inférieure de 75,000 francs au crédit alloué pour 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration.	fr.	21,503	»
2 ^o Entretien de la partie du canal approfondie et rectifiée entre la porte de Damme et la grille de fer à Bruges		1,000	»
3 ^o Établissement d'estacades aux abords du pont de la maison de force à Gand		500	»
4 ^o Renouvellement du pont de St-Agnès, à Gand.		8,000	»
5 ^o Renforcement et exhaussement des digues et revêtements en briques des talus entre Bruges et Ostende		7,000	»
6 ^o Réparations aux quais dans la traverse de Bruges. — Part de l'État		2,000	»
7 ^o Renouvellement d'une paire de portes d'aval de l'écluse de la porte de Damme à Bruges		5,000	»
TOTAL.		45,003	»

L'établissement d'estacades aux abords du pont de la maison de force, à Gand, est nécessaire pour préserver les plates-formes de ce pont du choc des bateaux.

Le mauvais état du pont de St-Agnès, à Gand, rendra indispensable le renouvellement de cet ouvrage d'art en 1856.

Les travaux à exécuter aux talus et aux digues du canal entre Bruges et Ostende, au moyen du crédit de 7,000 francs, forment la continuation des travaux de même nature exécutés pendant les années antérieures. La somme portée annuellement, pour cet objet, aux Budgets des exercices précédents, s'élève également à 7,000 francs.

Une partie des quais de la ville de Bruges est entretenue, à frais communs, par cette ville et l'État. La somme de 2,000 francs que l'on demande représente la quote-part à concurrence de laquelle on présume que l'État devra intervenir dans les frais des travaux de réparation à effectuer en 1856. Cette quote-part, tant pour 1854 que pour 1855, a également été évaluée à 2,000 francs.

Les travaux de renouvellement d'une paire de portes d'aval de l'écluse de la porte de Damme, à Bruges, doivent être exécutés d'urgence en 1856.

PRODUITS.

Le canal de Gand à Ostende a produit en 1850.		fr.	28,060	72
Id.	id.	en 1851.	27,350	04
Id.	id.	en 1852.	29,154	66
Id.	id.	en 1853.	32,556	55
Id.	id.	en 1854.	35,631	18

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 27,985 francs.

La somme de 27.985 francs, demandée pour le service du canal de Mons à Condé, est inférieure de 83,000 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1855; mais elle est égale à la partie de ce crédit affectée à l'objet auquel elle est destinée.

De même que cette partie de crédit, elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr.	9,985	»
2 ^o Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration; éclairage des écluses pour la navigation de nuit.		18,000	»
TOTAL.		fr.	27,985 »

PRODUITS.

Le canal de Mons à Condé a produit en 1850	fr.	221,124	11
Id. id. en 1851		211,419	02
Id. id. en 1852		239,897	34
Id. id. en 1853		254,666	64
Id. id. en 1854		262,359	33

ART. 26. — *Canal de la Campine.*

Somme demandée : 109,500 francs.

La somme de 109,500 francs, demandée pour le service du canal de la Campine, est supérieure de 58,330 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien et d'amélioration	fr.	42,165	»
2 ^o Renouvellement des bermes en fascinages des bassins de Lille-St-Hubert, de Neerpelt et de Lommel au pont n° 12.		4,000	»
3 ^o Renouvellement d'une partie des tunages des talus intérieurs des digues de la première section.		7,500	»
4 ^o Placement de bornes kilométriques en pierre de taille le long de la première section.		800	»
5 ^o exhaussement des ponts suspendus nos 3, 10, 11 et 12.		17,800	»
6 ^o Consolidation des digues dans les hauts remblais de la première section		21,300	»
7 ^o Creusement d'un bassin au pont n° 3		4,600	»
REPORT.		fr.	98,165 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	98,165	»
8° Construction d'une maison de garde-digues	2,600	»
9° Construction d'un bâtiment destiné à contenir le matériel de la deuxième section	1,800	»
10° Réparations aux ponts tournants, aux ponts-levis et aux portes d'écluse de la deuxième section; consolidation des charpentes des ouvrages d'art de la même section	1,235	»
11° Réparations aux maisons éclusières et pontonnières de la deuxième section; approfondissement des puits et réparations aux pompes des mêmes maisons	1,200	»
12° Continuation du rechargement des digues de la deuxième section avec du gravier et de la terre végétale	4,000	»
13° Travaux de pavage le long de la deuxième section.	500	»
TOTAL. fr.	109,500	»

Les bermes en fascinages des bassins de Lille-St-Hubert, de Neerpelt et de Lommel au pont n° 12 sont en mauvais état; le renouvellement en sera indispensable en 1856.

La plus grande partie des tunages de la première section du canal de la Campine est en mauvais état et demande à être renouvelée. La longueur totale est d'environ 25,000 mètres courants; mais comme il est question d'élargir une grande partie du canal, on n'a proposé, pour 1856, que le renouvellement des tunages entre l'origine du canal et le pont n° 9 à la grande barrière de Lommel. Quant aux autres tunages, on a cru devoir attendre jusqu'à l'élargissement proposé. Les nouveaux tunages seront doublés de banquettes en gazons, comme ceux effectués, en 1854, au canal de Maestricht à Bois-le-Duc, et qui, jusqu'ici, paraissent établis dans de bonnes conditions.

Une somme avait été allouée au Budget de 1854 pour l'établissement de bornes kilométriques le long de la première section; mais le montant total des allocations pour travaux de grosses réparations ayant été insuffisant, par suite de l'augmentation du prix des matériaux et des salaires, cette somme a été consacrée à d'autres travaux plus urgents. Un nouveau crédit doit donc être demandé pour l'établissement de ces bornes.

La plupart des ponts suspendus du canal de la Campine ont été placés à une hauteur insuffisante pour les bateaux chargés de matières peu pondéreuses, telles que le foin et la paille, qui forment le principal mouvement commercial des nombreuses irrigations qui avoisinent ce canal. La somme de 17,800 francs que l'on sollicite permettra d'exhausser les ponts n°s 3, 10, 11 et 12, de façon que le dessous du tablier de ces ponts se trouvera à une hauteur de 4^m,50 au-dessus de la surface de l'eau. Cette hauteur permettra de naviguer avec des charges complètes de foin, de paille, etc.

Le niveau des eaux devant être élevé dans le canal de la Campine pour augmenter les moyens d'alimentation du réseau des canaux de cette contrée, on croit indispensable de renforcer, au moyen d'un bétonnage, les points faibles des digues en remblai de la première section, qui sont pénétrées déjà par des filtrations.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le creusement d'un bassin au pont n° 3 a été reconnu nécessaire pour favoriser le commerce de foin, bois et autres objets produits ou employés en Campine. Il a été réclamé avec de vives instances par les irrigateurs.

La construction d'une maison de garde-digues et d'un bâtiment destiné à contenir le matériel de la deuxième section est indispensable. Ce matériel se trouve actuellement dans les écuries du pavillon de Gheel, qui a été acheté par le Roi et où le garde-digues loge également encore.

Les travaux indiqués sous les n°s 10, 11 et 13 dans la répartition du crédit demandé pour le service du canal de la Campine et qui figurent dans cette répartition pour les sommes respectives de 1,235, 1,200 et 500 francs, sont indispensables, à raison de la situation des ouvrages auxquels ils doivent être exécutés.

Une somme de 4,000 francs est demandée pour la continuation du rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale, travail utile à la marche active et régulière du halage et à la consolidation des digues elles-mêmes. Les crédits consacrés à ce travail par les Budgets des exercices précédents s'élèvent, pour chaque année, au même import.

PRODUITS.

Le canal de la Campine a produit en 1850.	 fr.	20,967 96
Id. . . id.	en 1851.	26,160 73
. . . id.	en 1852.	37,742 89
Id. . . id.	en 1853.	25,349 33
Id. . . id.	en 1854.	34,012 08

ART. 27. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 12,800 francs.

Cette somme est supérieure de 1,500 francs à celle allouée pour 1855.

Elle est destinée à faire face aux dépenses suivantes :

1° Entretien des terrassements et des ouvrages d'art. . . . fr.	7,900 »
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. . . .	2,400 »
3° Continuation du rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale	2,500 »
TOTAL. fr.	12,800 »

Les travaux secondaires d'amélioration pour l'exécution desquels une somme de 2,400 francs est demandée sont indispensables.

Il importe de continuer le rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale, dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues. La somme de 2,500 francs, demandée à cet effet, est égale à l'allocation accordée, pour le même objet, au Budget de 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

Les droits de navigation perçus sur le canal d'embranchement vers Turnhout ont produit en 1850. fr.				2,036 95
Id.	id.	en 1851.		3,619 21
Id.	id.	en 1852.		5,875 81
Id.	id.	en 1853.		4,375 31
Id.	id.	en 1854.		7,061 54

ART. 28. — *Petite-Nèthe canalisée.*

Somme demandée : 25,500 francs.

Cette somme est supérieure de 3,500 francs à celle allouée pour 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien fr.	11,500 »
2 ^o Renouvellement d'une paire de portes d'écluse	2,000 »
3 ^o Rectification d'une courbe	12,000 »
TOTAL. fr.	25,500 »

Jusqu'à ce que les portes d'écluse aient été toutes remplacées, il faudra en renouveler annuellement une paire, attendu que les bois sont tous dans un état de vétusté très-avancé.

La courbe que l'on propose de rectifier est fort brusque et gêne considérablement la navigation.

PRODUITS

La Petite-Nèthe canalisée a produit en 1850. fr.				26,655 43
Id.	Id.	en 1851.		20,482 78
Id.	Id.	en 1852.		22,685 35
Id.	Id.	en 1853.		17,571 60
Id.	Id.	en 1854.		26,545 87

ART. 29. — *Moervaert.*

Somme demandée : 9,195 francs.

La somme de 9,195 francs, demandée pour le service du Moervaert, est supérieure de 5,300 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire fr.	1,695 »
2 ^o Enlèvement d'atterrissements	1,500 »
3 ^o Établissement de trois gares d'évitement.	6,000 »
TOTAL.	9,195 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux d'enlèvement d'atterrissements, pour l'exécution desquels une somme de 1,500 francs est demandée, sont indispensables pour maintenir la profondeur normale du canal et faciliter la navigation. De semblables travaux doivent être effectués tous les ans.

A cause du peu de largeur du plafond du canal, il y a impossibilité pour deux bateaux chargés de se croiser. L'établissement des trois gares projetées aura pour conséquence que les bateaux ne devront plus, à chaque instant, rétrograder, comme ils doivent le faire aujourd'hui, pour pouvoir opérer leur croisement.

PRODUITS.

Le Moervaert a produit, en 1850.	 fr.	6,333 07
Id. en 1851.		4,416 80
Id. en 1852.		5,295 88
Id. en 1853.		6,311 07
Id. en 1854.		7,297 74

ART. 30. — *Canal de Deynze à Schipdonck.*

Somme demandée : 4,649 francs.

La somme de 4,649 francs, demandée pour le service du canal de Deynze à Schipdonck, est égale au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855. Elle est destinée aux travaux qu'exige l'entretien du canal.

ART. 31. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est égale à celle allouée pour 1855 et est destinée à l'entretien du canal.

ART. 32. — *Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.*

Somme demandée : 36,930 francs.

Cette somme est égale au crédit voté pour 1855.

De même que ce crédit, elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas	fr.	29,930 »
2 ^o Travaux d'amélioration et ouvrages imprévus		7,000 »
TOTAL.	fr.	36,930 »

Le crédit de 7,000 francs, demandé pour travaux d'amélioration et ouvrages imprévus, forme une somme annuelle portée au devis d'entretien de la partie belge du canal, mais non comprise dans le montant du bail.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

Le canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht, a produit, depuis le 21 octobre 1850, jour de son ouverture, jusqu'au 31 décembre suivant, une somme de. fr. 6,300 33

La recette effectuée pendant l'année 1851 s'élève à 34,003 63

Id. id. 1852 id. 26,641 73

Id. id. 1853 id. 39,716 23

Id. id. 1854 id. 41,429 31

ART. 53. - - *Grande-Nèthe.*

Somme demandée : 3,000 francs.

La somme de 3,000 francs que l'on pétitionne pour le service de la Grande-Nèthe est inférieure de 2,000 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855. De même que ce crédit, elle est destinée à pourvoir à l'entretien de la rivière, ainsi qu'à l'enlèvement des atterrissements et des herbes aquatiques qui s'y produisent. Ces derniers travaux sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.

ART. 54. — *Yser.*

Somme demandée : 17,600 francs.

La somme de 17,600 francs, demandée pour le service de l'Yser, dépasse de 10,600 francs le crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1^o Travaux d'entretien ordinaire fr. 1,300 »

2^o Travaux d'entretien extraordinaire. 16,300 »

TOTAL. fr. 17,600 »

Les travaux d'entretien, tant ordinaire qu'extraordinaire, qui viennent d'être indiqués, sont indispensables à cause de la situation des ouvrages auxquels ils doivent être exécutés.

PRODUITS

L'Yser a produit en 1854, première année de la reprise par l'État de l'administration de cette rivière, une somme de. . . fr. 2,845 77

ART. 55. — *Canal de Plasschendaele par Nieuport et Furnes vers la frontière de France.*

Somme demandée : 20.500 francs.

La somme de 20,500 francs, demandée pour le service du canal de Plas-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

schendaele par Nieuport et Furnes vers la frontière française, est supérieure de 12,500 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire fr.	2,500 »
2 ^o Renouvellement d'une paire de portes de flot à l'écluse de Plasschendaele	4,800 »
3 ^o Travaux d'entretien extraordinaire consistant en renouvellement d'estacades, ponts, revêtements en briques et en fascinaiges, dévasements, etc	7,200 »
4 ^o Renouvellement du pont tournant établi sur la nouvelle écluse de Furnes	6,000 »
TOTAL. fr.	<u>20,500 »</u>

Les divers travaux mentionnés ci-dessus sont indispensables : les ouvrages à renouveler se trouvent dans un grand état de vétusté.

PRODUITS.

Le canal de Plasschendaele par Nieuport et Furnes vers la frontière de France a produit en 1854, première année de la reprise par l'État de l'administration de ce canal une somme de fr. 29,944 06

ART. 36. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

La somme de 25,000 francs, demandée pour le service des plantations des voies navigables administrées par l'État, est égale au crédit alloué, pour le même service, aux Budgets des exercices précédents.

ART. 37. — *Frais d'étude.*

Somme demandée : 7,000 francs.

La somme de 7,000 francs, demandée pour les frais d'étude et de lever de plans, l'achat et la réparation d'instruments, est égale au crédit alloué, de ce chef, aux Budgets des exercices précédents.

ART. 38. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 27,000 francs.

La somme de 27,000 francs, demandée pour le service des bacs et bateaux de passage, est égale au crédit alloué, pour le même service, aux Budgets des exercices précédents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

Les bacs et bateaux de passage ont produit en 1850	.	.	fr.	108,249	60
Id.	id.	en 1851	.	.	100,427 93
Id.	id.	en 1852	.	.	103,506 68
Id.	id.	en 1853	.	.	101,294 52
Id.	id.	en 1854	.	.	90,224 84

4^m SECTION. — Ports et Côtes.ART. 39. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 202,545 francs

La somme de 202,545 francs, demandée pour le service du port d'Ostende, est supérieure de 11,700 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire de l'avant-port	.	.	fr.	40,000	»
2 ^o Id.	de l'arrière-port	.	.	10,000	»
3 ^o Id.	des écluses des bassins de commerce (par moitié à charge de l'État et de la ville d'Ostende. — Arrêté royal du 6 juin 1821.)	.	.	545	»
4 ^o Continuation, sur une longueur de 80 mètres, des travaux de restauration (3 ^m e partie), avec matériaux neufs et avec ceux à provenir des épis de l'ancienne jetée d'ouest, de la grande digue de mer qui couvre Ostende vers l'extrémité ouest	.	.	.	40,000	»
5 ^o Reconstruction d'une deuxième partie de l'estacade à claire-voie, le long de l'ouvrage à couronne, vis-à-vis du quai des bateaux à vapeur, sur 78 mètres de longueur, et de quelques triangles entre cette estacade et l'écluse militaire	.	.	.	42,000	»
6 ^o Continuation des travaux de prolongement, en maçonnerie, du quai des bateaux à vapeur, sur une longueur de 45 mètres	.	.	.	52,000	»
7 ^o Construction d'un revêtement en moellons et briques, avec fondation en charpente, de la partie formant musoir des rives du môle, entre les écluses de chasse, sur 55 mètres de longueur.	.	.	.	9,000	»
8 ^o Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans	.	.	.	4,000	»
9 ^o Travaux de terrassement et autres à exécuter pour le renforcement des dunes, entre le hameau Albertus et le village de Middelkerke	.	.	.	5,000	»
TOTAL.				fr.	202,545 »

La partie de la grande digue de mer pour la restauration de laquelle on de-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

mande une somme de 40,000 francs est composée de mauvais moellons ; l'entretien ordinaire est devenu insuffisant pour la maintenir en état de résister aux flots.

La reconstruction d'une deuxième partie de l'estacade à claire-voie, le long de l'ouvrage à couronne, vis-à-vis du quai des bateaux à vapeur, sur 78 mètres de longueur, ainsi que de divers triangles existant entre cette estacade et l'écluse dite militaire, est devenue nécessaire, par suite de l'état de vétusté dans lequel ces ouvrages se trouvent. L'entretien ordinaire est également devenu insuffisant pour les maintenir en bon état.

Une somme de 52,000 francs est demandée pour la continuation des travaux de prolongement en maçonnerie du quai des bateaux à vapeur, sur une longueur de 45 mètres. Les fonds nécessaires à l'exécution de ce prolongement avaient été alloués au Budget de l'exercice 1854, mais ils ont dû être affectés d'urgence, en partie, aux travaux de renforcement de la dune et de la digue d'Albertus, et, en partie, à la restauration de la grande digue de mer. L'établissement de la nouvelle partie de quai projetée est devenu nécessaire pour le stationnement d'un sixième bateau à vapeur.

La partie formant musoir des rives du môle, entre les écluses de chasse, où l'on propose de construire, sur 55 mètres de longueur, un revêtement en moellons et briques, avec fondation en charpente, est actuellement revêtue d'un fascinage en mauvais état. L'entretien en est fort dispendieux, à cause des dégradations notables qui y sont occasionnées par l'effet des chasses. Une économie assez forte sera la suite de l'exécution des travaux projetés.

Comme les années précédentes, une somme de 4,000 francs est demandée pour pourvoir à la réparation des dégâts que les ouragans pourraient occasionner aux ouvrages du port d'Ostende.

La dune, entre le hameau Albertus et le village de Middelkerke, est fort attaquée par les vagues dans les gros temps, à cause de la maigreur de l'estran ; et comme, en certains endroits, elle est de 15 à 18 mètres au-dessus de l'estran et que son talus vers la mer est parfois presque à pic, il en résulte souvent des éboulements considérables, tandis que vers les terres, la dune présente des bas-fonds et des parties très-faibles. Les travaux proposés ont pour but de lui donner une épaisseur à peu près uniforme et de diminuer son affaiblissement par les flots.

ART. 40. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 24,000 francs.

Aux termes d'un arrêté royal du 6 juin 1821, les travaux du port de Nieuport sont, pour deux tiers, à la charge de l'État, et, pour un tiers, à la charge de la province.

Depuis qu'en vertu de la loi du 1^{er} janvier 1854, portant fixation du Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1854, l'État a repris l'administration de l'Yser et du canal de Plasschendaele par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, précédemment confiée à la province de la Flandre occidentale par l'arrêté royal du 17 décembre 1819, les motifs pour lesquels

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cette province a été appelée, par l'arrêté royal du 6 juin 1821, à participer aux frais résultant des travaux que l'on exécute au port de Nieuport, ont cessé d'exister.

Ce port doit, jusqu'à un certain point, être considéré comme faisant partie intégrante ou, du moins, comme formant le complément indispensable des voies navigables qui sont mentionnées plus haut. Dès lors, il semble rationnel et équitable que l'État, qui a repris l'administration de ces voies navigables et qui jouit maintenant exclusivement de leurs produits, pourvoie seul à l'avenir aux travaux qu'exige le port de Nieuport.

On a, en conséquence, compris au projet de Budget de l'exercice 1856 une somme de 24,000 francs, formant la totalité du montant des frais auxquels on estime que l'entretien de ce port donnera lieu en 1856.

Cette proposition tend à faire cesser pour la province de la Flandre occidentale, en ce qui concerne le port de Nieuport, les effets de l'arrêté royal du 6 juin 1821, et ce, à partir de l'année 1856 inclusivement. Cette époque coïncide avec l'expiration du bail actuel de l'entretien dudit port, en ce sens que c'est dans les premiers mois de la même année que ce bail viendra à prendre fin.

La somme de 24,000 francs, demandée au projet de Budget de l'exercice 1856, est supérieure de fr. 10,066 67 c au crédit alloué au Budget de 1855, pour faire face à la quote-part de l'État, soit aux deux tiers de la dépense à laquelle il y aura à pourvoir pendant ce dernier exercice.

ART. 41. — Côte de Blankenberghe.

Somme demandée : 127,200 francs.

La somme de 127,200 francs, demandée pour le service de la côte de Blankenberghe, est inférieure de 10,700 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1855.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien.	$\left\{ \begin{array}{l} 1^{\text{er}} \text{ lot d'adjudication : de Wenduyn} \\ \text{à Blankenberghe fr. 58,000} \\ 2^{\text{me}} \text{ lot d'adjudication : de Blanken-} \\ \text{berghe à Ileyst 62,000} \end{array} \right.$	100,000 »
2 ^o Prolongement en mer de deux jetées de la 2 ^{me} section . .		20,000 »
3 ^o Continuation des travaux de remplacement du plancher des dunes, devant Blankenberghe, par un pavement en briques avec bordures en pierres de taille, sur une longueur de 430 mètres (2 ^{me} partie)		5,200 »
4 ^o Construction, en pierres de taille des Écaussines, d'un escalier pour arriver de Blankenberghe à la dune, au droit de cette ville.		2,000 »
TOTAL. fr.		127,200 »

Une somme de 20,000 francs, égale au crédit alloué au Budget de 1855, pour des travaux de même nature, est demandée pour le prolongement en mer

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de deux jetées de la 2^{me} section. Ce prolongement a pour but d'augmenter l'estran et de renforcer les dunes dans des endroits très-faibles de la côte. C'est la continuation d'un travail commencé depuis quelques années

Les travaux pour lesquels une somme de 5.200 francs est demandée constituent une bonne amélioration et économiseront un entretien annuel assez dispendieux. C'est la continuation d'un travail pour lequel des fonds ont déjà été accordés

Un crédit a été voté pour la construction d'un premier escalier. C'est pour continuer un ouvrage fort utile qu'on demande la somme de 2,000 francs constituant le coût d'un nouvel escalier.

ART. 42. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 2,200 francs

Cette somme est supérieure de 100 francs au crédit alloué pour 1855.

Elle se répartit de la manière suivante

1 ^o Entretien des phares et des fanaux de la côte fr.	1 200 »
2 ^o Travaux d'amélioration.	1,000 »
TOTAL	2,200 »

Ce crédit est jugé indispensable pour faire face à la dépense d'exécution des travaux qu'il y a lieu d'entreprendre en 1856.

3^{me} SECTION — Personnel des ponts et chaussées

Sauf une augmentation de fr. 2.162 96 c^s, tout à fait insignifiante comparativement à l'allocation totale, les sommes demandées, pour l'exercice 1856, sont les mêmes que celles qui figurent au Budget de l'exercice 1855. On croit donc pouvoir se dispenser de donner de nouvelles explications quant aux dépenses comprises dans la 5^{me} section

CHAPITRE III.

MINES.

Les allocations demandées pour le service des mines sont les mêmes que celles qui figurent au Budget de l'exercice 1855, sauf celle destinée au corps des ingénieurs des mines, qui présente une augmentation de 9,400 francs.

Par suite de l'immense développement qu'ont pris l'exploitation des substances minérales et l'emploi des machines à vapeur, le travail des ingénieurs des mines s'est accru dans des proportions considérables.

D'un autre côté, leurs émoluments, et notamment ceux des sous-ingénieurs et des aspirants-ingénieurs, sont loin d'être en rapport avec le service si pénible et si dangereux que l'on exige d'eux.

Le corps ne comprenant que six ingénieurs, l'avancement est renfermé dans

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des limites si étroites qu'il ne présente, pour la plupart des sous-ingénieurs et des aspirants, que des espérances illusoires.

Toutes ces considérations ont jeté un tel découragement parmi eux que plusieurs ont déjà quitté le service de l'État pour occuper des positions plus lucratives dans l'industrie privée. Cette désertion est devenue si générale que l'on croit devoir la signaler à la Législature, tout en proposant le moyen le plus propre, sinon pour l'arrêter, du moins pour la rendre moins fréquente.

Le corps des officiers des mines compte 46 membres, et sur ce nombre, 13, soit près du tiers, ont quitté l'administration depuis quatre ans. D'autres sont sur le point d'accepter les offres qui leur sont faites par des industriels, et il est à présumer, dès lors, que le corps continuera à s'appauvrir. Cela est d'autant plus regrettable que les officiers qui quittent le service de l'État emportent avec eux une expérience acquise aux frais du Gouvernement, et qu'ils ne peuvent être remplacés que par des élèves sortis de l'école spéciale des mines et sans expérience aucune.

Ceux-ci d'ailleurs n'entrent eux-mêmes dans l'administration qu'avec l'arrière-pensée de la quitter, après avoir acquis les connaissances pratiques qui leur sont nécessaires pour occuper une position dans l'industrie privée.

Toutes ces mutations, on ne peut se le dissimuler, jettent la perturbation dans le service, et elles finiraient par le désorganiser complètement dans un temps peu éloigné.

C'est en vue de prévenir un si fâcheux résultat, que le Gouvernement propose d'augmenter de 9,400 francs, l'allocation destinée au personnel du corps des mines. Cette somme sera exclusivement employée à améliorer la position des sous-ingénieurs et des aspirants-ingénieurs.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.

Comme on l'a dit plus haut, les allocations votées pour l'exercice 1855 sont provisoirement maintenues au projet de Budget de 1856; mais il est probable que des modifications devront y être apportées ultérieurement. Des explications seront données alors pour éclairer les Chambres sur les propositions définitives qui seront soumises à leur appréciation.

Les chapitres V, *Pensions*, VI, *Secours*, et VII, *Dépenses imprévues*, n'ont subi, et ne subiront sans doute, aucun changement. Conformément à l'art. 4 de la loi du 17 février 1849, le Département des Travaux publics annexe au Budget la liste des fonctionnaires et employés qui ont été admis à la pension, depuis la publication du dernier état des pensionnés à charge du trésor public, imprimé à la suite du projet de Budget de l'exercice 1853, n° 92, des documents de la Chambre des Représentants, session de 1851-1852.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de 1855 avec celui de l'exercice 1856.

CHAPITRES.	ADMINISTRATIONS et SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1856.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1856					
								SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Administration centrale	673,600 »	25,000 »	703,600 »	680,600 »	25,000 »	705,600 »	2,000 »	»	»	»	2,000 »	»
II.	Ponts et chaussées	4,499,769 43	1,774,667 90	6,274,437 33	4,516,978 41	1,153,088 57	5,670,066 98	17,208 96	»	»	621,579 33	»	604,370 37
III.	Mines	245,566 66	6,566 67	249,933 33	252,766 66	6,566 67	259,333 33	9,400 »	»	»	»	9,400 »	»
IV.	Chemin de fer — Postes — Télégraphes — Régie	12,244,670 »	800,000 »	13,044,670 »	12,244,670 »	800,000 »	13,044,670 »	»	»	»	»	»	»
V.	Pensions	7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	7,000 »	»	»	»	»	»	»
VI.	Secours	5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »	»	»	»	»	»	»
VII.	Dépenses imprévues	18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	17,696,406 11	2,606,254 57	20,302,640 68	17,725,015 07	1,984,655 24	19,709,670 31	28,608 96	»	»	621,579 33	11,400 »	604,370 37
DIFFÉRENCE .								fr	EN PLUS 28,608 96	EN MOINS 621,579 33	EN MOINS. 592,970 37		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(31)

[No 104.]

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour
l'exercice 1856, à la somme de *dix-neuf millions sept cent
neuf mille six cent soixante-dix francs trente et un centimes*
(fr. 19,709,670 31 c*), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel de l'ad-
ministration des chemins de fer ne peuvent être prélevés
sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux
extraordinaires ou spéciaux.

Dans le cas d'une réorganisation de l'administration des
chemins de fer, postes et télégraphes, pendant l'année 1856,
les crédits qui figurent aux articles 2, 5, 57, 61, 67, 72, 75,
79 et 81 pourront être transférés de l'un de ces articles à
l'autre, selon les besoins du service.

Il en sera de même des articles 4, 58, 62, 68, 75 et 76.

Donné à Laeken, le 5 février 1855.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Travaux publics,***EM. VAN HOOREBEKE.**

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR 1856.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	705,600
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	525,600 "	23,000 "	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	27,600 "	"	
4	Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc.	20,400 "	2,000 "	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	50,000 "	"	
6	Honoraires des avocats du Département	50,000 "	"	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	2,577,458 "	"	
8	Plantations de routes	41,000 "	"	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	90,000 "	10,000 "	
10	Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtimens civils situés à Bruxelles	"	10,000 "	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
Canal de Gand au Sas-de-Gand.				
11	Entretien et travaux d'amélioration	27,000 "	"	
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.				
12	Entretien et travaux d'amélioration	20,500 "	78,550 "	
Canal de Pommereut à Antoing.				
13	Entretien et travaux d'amélioration	81,800 "	"	
Sambre canalisée dans les provinces de Hainaut et de Namur.				
14	Entretien et travaux de draguage	104,000 "	25,000 "	
A REPORTER. . . . fr.		3,022,453 "	146,550 "	705,600 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,622,453 .	146,550 .	705,600 .
	<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>			
15	Entretien et travaux d'amélioration	65,000 .	16,000 .	
	<i>Escaut.</i>			
16	Entretien et travaux d'amélioration	29,218 .	1,850 .	
	<i>Lys dans les deux Flandres.</i>			
17	Entretien et travaux d'amélioration	19,500 .	59,160 .	
	<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
18	Entretien et travaux d'amélioration	23,100 .	220,000 .	
	<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>			
19	Entretien et travaux d'amélioration	52,000 .	70,000 .	
	<i>Dendre.</i>			
20	Entretien et travaux d'amélioration	12,446 56	106,800 .	
	<i>Rupel.</i>			
21	Entretien et travaux d'amélioration	16,500 .	100,000 .	
	<i>Dyle et Demer.</i>			
22	Entretien et travaux d'amélioration	25,500 .	70,000 .	
	<i>Senne.</i>			
23	Entretien des ouvrages d'art, loyer d'une maison éclusière à Vil- vorde.	2,250 .	6,000 .	
	<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
24	Entretien et travaux d'amélioration	22,505 .	22,500 .	
	<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
25	Entretien et travaux d'amélioration	9,985 .	18,000 .	
	<i>Canal de la Campine, dans les provinces de Limbourg et d'Anvers.</i>			
26	Entretien et travaux d'amélioration	42,165 .	67,555 .	
	<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
27	Entretien et travaux d'amélioration	7,900 .	4,900 .	
	<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>			
28	Entretien et travaux d'amélioration	11,500 .	14,000 .	
	<i>Moervaert.</i>			
29	Entretien ordinaire et travaux de dévasement	1,695 .	7,500 .	
	A REPORTER. fr.	3,039,695 56	950,595 .	705,600 .

POUR L'EXERCICE 1856.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,959,695 36	950,395 "	705,600 "
	<i>Canal de Deynze au canal de Bruges.</i>			
50	Travaux d'entretien	4,649 "	"	
	<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>			
51	Travaux d'entretien	9,000 "	"	
	<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
52	Entretien et travaux d'amélioration	56,950 "	"	
	<i>Grande-Nèthe.</i>			
53	Travaux d'entretien	5,000 "	"	
	<i>Yser.</i>			
54	Travaux d'entretien	1,500 "	16,300 "	
	<i>Canal de Plasschendaele.</i>			
55	Travaux d'entretien	2,500 "	18,000 "	
	<i>Plantations.</i>			5,670,066 98
56	Plantations nouvelles le long des voies navigables	25,000 "	"	
	<i>Frais d'études.</i>			
57	Frais d'études et de levée de plans	7,000 "	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
58	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances .	27,000 "	"	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
59	Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration.	50,545 "	152,000 "	
40	Port de Nieuport. — — — — —	24,000 "	"	
41	Côte de Blankenberghe. — — — — —	100,000 "	27,200 "	
42	Phares et fanaux. — — — — —	1,200 "	1,000 "	
	<i>SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.</i>			
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement	572,476 66	27,755 32	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclu- siers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subal- ternes des ponts et chaussées	581,282 19	5,460 25	
45	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves ingénieurs et con- ducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	5,197,578 41	1,178,088 57	6,575,666 98

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,197,578 41	1,178,088 57	6,375,666 98
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
46	Personnel du conseil des mines. — Traitement	41,700 »	»	
47	— — — Frais de route	600 »	»	
48	— — — Matériel	2,000 »	»	
49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 »	»	
50	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publica- tion de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 »	»	
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines . . .	143,466 66	6,566 67	
52	Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines. . . .	6,000 »	»	259,335 33
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
53	Frais de route et de séjour.	600 »	»	
54	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 »	»	
	<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
55	Frais de route et de séjour.	1,100 »	»	
56	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	5,900 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.			
	Service d'exécution.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	179,160 »	»	
58	Salaires des agents payés à la journée	1,250,000 »	»	
59	Matériaux, engins, outils et ustensiles	960,000 »	400,000 »	
60	Travaux et fournitures	466,000 »	»	
	SECTION 2. — Traction et arsenal.			
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	118,060 »	»	
62	Salaires des agents payés à la journée	1,570,000 »	»	
63	Primes d'économie et de régularité	50,000 »	»	
64	Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	1,526,000 »	250,000 »	
	À REPORTER. fr.	11,569,565 07	1,834,055 24	6,635,000 51

POUR L'EXERCICE 1856.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,569,565 07	1,834,655 24	6,635,000 51
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	1,350,000 »	150,000 »	
66	Redevances aux compagnies	275,000 »	»	
	SECTION 3. — <i>Mouvement et trafic.</i>			
67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	806,500 »	»	
68	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres	1,066,400 »	»	
69	Frais d'exploitation	286,000 »	»	
70	Camionnage	240,000 »	»	
71	Pertes et avaries	40,000 »	»	
	SECTION 4. — <i>Télégraphes.</i>			
72	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	70,000 »	»	
73	Salaires des agents payés à la journée	18,000 »	»	
74	Entretien	15,000 »	»	
	SECTION 5. — <i>Services en général (chemins de fer et télégraphes).</i>			13,044,670
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	28,550 »	»	
76	Salaires des agents payés à la journée	50,000 »	»	
77	Matériel et fournitures de bureau	150,000 »	»	
78	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration	10,000 »	»	
	SECTION 6. — <i>Régie.</i>			
79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	36,500 »	»	
80	Frais de bureau et de loyer	3,500 »	»	
	SECTION 7. — <i>Postes.</i>			
81	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	520,000 »	»	
82	— — des facteurs et autres agents subalternes.	715,000 »	»	
83	Transport des dépêches.	500,000 »	»	
84	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	165,000 »	»	
	CHAPITRE V.			
85	Pensions	7,000 »	»	7,000
	A REPORTER. fr.	17,702,015 07	1,384,655 24	19,686,670 51

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR 1856.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	17,702,015 07	1,984,655 24	19,686,670 31
	CHAPITRE VI.			
86	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	5,000 »	»	5,000 »
	CHAPITRE VII.			
87	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	17,725,015 07	1,984,655 24	19,709,670 31

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 5 février 1855.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

EM. VAN HOOREBEKE.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Pour l'exercice 1856.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre
2	"	— des fonctionnaires, employés et gens de service
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale
4	"	Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
7	a.	Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants et entretien de nouvelles sections en 1856.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignements.
	c.	Études de projets, frais de lever de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres, matériel et impressions
	d.	Travaux d'amélioration et construction de routes
<i>Plantations sur les routes.</i>		
8	"	Plantations nouvelles et frais de surveillance
		TOTAL DE LA 1^{re} SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	"	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État
"	"	Travaux de construction, d'amélioration et d'extension
10	"	Travaux à effectuer pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles.
"	"	Annuité due à la ville de Bruxelles, pour la distribution d'eau aux bâtiments ci-dessus
		TOTAL DE LA 2^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
525,600 "	23,000 "	548,600 "	548,600 "	"	"	
27,600 "	"	27,600 "	27,600 "	"	"	
26,400 "	2,000 "	28,400 "	26,400 "	2,000 "	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"	
680,600 "	25,000 "	705,600 "	705,600 "	2,000 "	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				2,000 "		
1,467,438 "	"	1,467,438 "	1,447,510 "	19,928 "	"	
200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
900,000 "	"	900,000 "	919,928 "	"	19,928 "	
41,000 "	"	41,000 "	41,200 "	"	200 "	
2,618,438 "	"	2,618,438 "	2,618,638 "	19,928 "	20,128 "	
90,000 "	10,000 "	100,000 "	90,000 "	10,000 "	"	
"	"	"	60,000 "	"	60,000 "	
"	10,000 "	10,000 "	"	10,000 "	"	
"	"	"	6,400 "	"	6,400 "	
90,000 "	20,000 "	110,000 "	156,400 "	20,000 "	66,400 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>		
11	a.	Travaux d'entretien ordinaire
	b.	— de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale
	c.	Restauration des bords et talus
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
12	a.	Travaux d'entretien ordinaire
	b.	Dévasements sur divers points du canal
	c.	Dérivation à effectuer du ruisseau de l'Aa, afin de pouvoir visiter et réparer le grand siphon de Bocholt
	d.	Reconstruction partielle et éventuelle des têtes du siphon d'Aa, à Bocholt
	e.	Élargissement des batardeaux de la prise d'eau de Hocht
	f.	— des cinq ponts tournants de Mechelen, Eysden, Lanklaar, Dilsen et Neeroeteren
	g.	Construction d'un magasin et d'une maison de garde-digues
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
13	a.	Travaux d'entretien ordinaire
	b.	— — extraordinaire et d'amélioration, alimentation par machine à vapeur et navigation de nuit
<i>Sambre canalisée.</i>		
14	a.	Travaux d'entretien ordinaire, d'amélioration et de draguage
	b.	Pavage et empierrement à exécuter entre l'écluse de Namur et la gare à la porte de Bruxelles, à Namur, sur la rive gauche
	c.	Continuation, sur 200 mètres de longueur, des murs de quai de la dérivation amont de l'écluse n° 11, à Charleroy.
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>		
15	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration
	b.	Pavage de diverses parties du chemin de halage
<i>Escaut.</i>		
16	a.	Entretien ordinaire
	b.	Dévasements pour l'entretien ordinaire dans la Flandre orientale
	c.	Entretien ordinaire de la digue établie à la Tête-de-Flandre
	d.	Établissement de 21 pieux d'amarrage à Berchem, Leupegem, Audenarde, Gayre et en amont et près du pont du Strop, à Gand
	e.	Renouvellement des mécanismes du barrage d'Audenarde
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,095 "	"	27,095 "	26,095 "	1,000 "	"	
12,000 "	"					
8,000 "	"					
16,000 "	"	98,850 "	122,700 "	"	23,850 "	
4,500 "	"					
"	2,000 "					
"	10,000 "					
"	4,850 "					
"	54,500 "					
"	7,000 "	81,800 "	81,800 "	"	"	
19,800 "	"					
62,000 "	"					
104,000 "	"	127,000 "	106,750 "	20,250 "	"	
"	3,000 "					
"	20,000 "					
63,000 "	"	79,000 "	79,500 "	"	500 "	
"	16,000 "					
22,568 "	"	31,068 "	33,268 "	"	2,220 "	
6,450 "	"					
200 "	"					
"	1,050 "					
"	800 "					
325,613 "	119,200 "	444,813 "	450,133 "	21,250 "	26,570 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Lys.</i>	
17	a.	Entretien ordinaire	
	b.	— extraordinaire dans la Flandre occidentale	
	c.	Enlèvement des hauts fonds à Astene et à Bachte, dans la Flandre orientale	
	d.	Établissement de 10 pieux d'amarrage en amont et près de la ville de Gand	
	e.	Entretien et réparation des ponts établis sur la partie de la Lys mitoyenne entre la Belgique et la France	
	f.	Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre occidentale.	
	g.	Reconstruction du pont sur la dérivation de la Lys, à Comines.	
		<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>	
18	a.	Travaux d'entretien ordinaire	
	b.	— d'amélioration.	
		<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>	
19	a.	Entretien du chemin de halage de la rive gauche et des travaux de défense.	
	b.	Travaux d'amélioration au pied des bermes existantes, au moyen de moellons de fort échantillon	
	c.	Réparations extraordinaires à effectuer à la rive gauche, et travaux pour améliorer le halage	
		<i>Dendre.</i>	
20	a.	Entretien ordinaire	
	b.	Indemnité pour la manœuvre du moulin à eau de Grammont	
	c.	Enlèvement d'atterrissements de la Flandre orientale	
	d.	Renouvellement de la porte amont de l'écluse de Denderleeuw	
	e.	— de la passerelle tournante sur l'écluse de navigation à Termonde.	
	f.	Travaux d'amélioration du régime de la Dendre, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux	
		<i>Rupel.</i>	
21	a.	Entretien ordinaire	
	b.	Travaux de déplacement de la digue capitale du polder de Ruypenbroeck. Complément de la dépense	
		<i>Dyle et Demer.</i>	
22	a.	Travaux d'entretien ordinaire.	
	b.	— d'amélioration.	
		<i>Senne.</i>	
23	a.	Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État.	
	b.	Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde	
	c.	Consolidation des berges de la dérivation à Vilvorde	
		<i>A REPORTER. fr.</i>	

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
525,615 »	119,200 »	444,815 »	450,153 »	21,250 »	26,570 »	
18,700 »	»					
»	12,000 »					
»	1,500 »					
»	600 »	78,660 »	55,570 »	25,090 »	»	
800 »	»					
»	15,000 »					
»	50,000 »					
23,100 »	»					
»	220,000 »	243,100 »	243,100 »	»	»	
32,000 »	»					
»	60,000 »	102,000 »	102,000 »	»	»	
»	10,000 »					
11,600 »	»					
846 56	»					
»	5,000 »					
»	2,000 »	110,246 56	55,346 56	85,900 »	»	
»	900 »					
»	100,000 »					
16,500 »	»					
»	100,000 »	116,500 »	100,000 »	16,500 »	»	
23,500 »	»					
»	70,000 »	93,500 »	150,500 »	»	66,000 »	
2,000 »	»					
250 »	»	8,250 »	8,250 »	»	»	
»	6,000 »					
454,909 56	751,160 »	1,206,069 56	1,153,899 56	144,740 »	92,570 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA- des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT	fr
		<i>Canal de Gand a Ostende.</i>		
24	a	Entretien ordinaire et travaux d'amélioration		
	b	— de la partie du canal approfondie et rectifiée, entre la porte de Damme et la Grille de fer à Bruges		
	c	Etablissement d'estacades aux abords du pont de la maison de force à Gand		
	d	Renouvellement du pont de St-Agnes, à Gand		
	e	Renforcement et exhaussement des digues et revêtements en briques des talus entre Bruges et Ostende		
	f	Réparations aux quais dans la traverse de Bruges — Part contributive de l'Etat		
	g	Renouvellement d'une paire de portes d'aval de l'écluse de la porte de Damme, à Bruges		
		<i>Canal de Mons a Conde.</i>		
25	a	Travaux d'entretien ordinaire		
	b	— — — extraordinaire et d'amélioration — Eclairage des écluses pour la navigation de nuit		
		<i>Canal de jonction de la Meuse a l'Escaut.</i>		
26	a	Travaux d'entretien et d'amélioration		
	b	Renouvellement des bannes en fascines des bassins de Lille, St-Hubert, de Neerpelt et de Lommel, au pont n° 12		
	c	Renouvellement d'une partie des tunages sur les talus intérieurs des digues de la 1 ^{re} section		
	d	Placement de bornes kilométriques en pierres de taille le long de la 1 ^{re} section		
	e	Exhaussement des ponts suspendus n° 3, 10, 11 et 12		
	f	Consolidation des digues dans les hauts remblais de la 1 ^{re} section		
	g	Creusement d'un bassin au pont n° 3		
	h	Construction d'une maison de garde-digues		
	i	— d'un bâtiment destiné à contenir le matériel de la 2 ^e section		
	j	Réparations aux ponts tournants, aux ponts levis et aux portes d'écluse, consolidation des charpentes des ouvrages d'art de la 2 ^e section		
	k	Réparations aux maisons éclusières et pontonniers de la 2 ^e section, approfondissement des puits et réparations aux pompes des mêmes maisons		
	l	Continuation du rechargement des digues de la 2 ^e section, avec du gravier et de la terre végétale		
	m	Travaux de pavage le long de la 2 ^e section		
		<i>Canal de Turnhout.</i>		
27	a	Travaux d'entretien ordinaire		
	b	— — — extraordinaire et d'amélioration		
	c	Continuation du rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale		
		<i>Petite-Nethe canalisée.</i>		
28	a	Travaux d'entretien		
	b	Renouvellement d'une paire de portes d'écluse		
	c	Rectification d'une courbe		
		<i>Moervaert.</i>		
29	a	Entretien ordinaire		
	b	Enlèvement d'attérissements		
	c	Etablissement de trois gares d'évitement		
			A REPORTER.	fr

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
454,909 56	731,160 .	1,206,069 56	1,153,899 56	144,740 .	92,570 .	
21,505 .	•					
1,000 .	•					
•	500 .					
•	8,000 .	45,005 .	120,005 .	•	75,000 .	
•	7,000 .					
•	2,000 .					
•	5,000 .					
•						
9,985 .	•					
•	18,000 .	27,985 .	110,985 .	•	85,000 .	
•						
42,165 .	•					
•	4,000 .					
•	7,500 .					
•	800 .					
•	17,800 .					
•	21,500 .					
•	4,600 .					
•	2,600 .	109,500 .	51,170 .	58,550 .	•	
•	1,800 .					
•	1,235 .					
•	1,200 .					
•	4,000 .					
•	500 .					
•						
7,900 .	•					
•	2,400 .	12,800 .	11,500 .	1,500 .	•	
•	2,500 .					
•						
11,500 .	•					
•	2,000 .	25,500 .	22,000 .	3,500 .	•	
•	12,000 .					
•						
1,695 .	•					
•	1,500 .	9,195 .	3,895 .	5,300 .	3	
•	6,000 .					
•						
550,657 56	882,395 .	1,436,052 56	1,475,252 56	213,370 .	250,570 .	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord (section de Deynze au canal de Bruges).</i>	
30	"	Entretien ordinaire	
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>	
51	"	Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration	
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>	
52	a.	Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas	
	b.	— d'amélioration et ouvrages imprévus	
		<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>	
"	"	Construction de la 4 ^e et dernière section. — Complément de la dépense (pour mémoire)	
		<i>Grande-Nèthe.</i>	
55	"	Travaux d'entretien	
		<i>Yzer.</i>	
54	a.	Travaux d'entretien ordinaire	
	b.	— — extraordinaire	
		<i>Canal de Plasschendaële, par Nieuport et Furnes, à la frontière de France vers Dunkerque.</i>	
55	a.	Travaux d'entretien ordinaire	
	b.	Renouvellement d'une paire de portes de flot à l'écluse de Plasschendaële	
	c.	Travaux d'amélioration consistant en renouvellement d'estacades, ponts, revêtements en briques et en fascinages, dévasements, etc.	
	d.	Renouvellement du pont tournant établi sur la nouvelle écluse de Furnes	
		<i>Plantations.</i>	
56	"	Plantations nouvelles. Entretien et surveillance des plantations existantes le long des voies navigables	
		<i>Frais d'étude.</i>	
57	"	Frais d'étude et de levée de plans, achat et réparation d'instruments	
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>	
58	"	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. — Entretien des embarcadères sur l'Escaut et le Rupel	
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.	

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
550,653 50	882,595 »	1,436,052 50	1,473,252 50	215,370 »	250,570 »	
4,649 »	»	4,649 »	4,649 »	»	»	
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
29,950 »	»	56,950 »	56,950 »	»	»	
7,000 »	»					
»	»	»	555,000 »	»	555,000 »	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	2,000 »	
1,300 »	»	17,600 »	7,000 »	10,600 »	»	
»	16,300 »					
2,500 »	»	20,500 »	8,000 »	12,500 »	»	
»	4,800 »					
»	7,200 »					
»	6,000 »					
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
667,036 50	919,695 »	1,586,731 50	2,157,851 50	256,470 »	807,570 »	
DIMINUTION . . . fr.				571,100 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
PORTS ET CÔTES.		
<i>Port d'Ostende.</i>		
59	a.	Travaux de l'entretien de l'avant-port
	b.	— — de l'arrière-port
	c.	— d'entretien de l'écluse des bassins de commerce (moitié à charge de l'État).
	d.	Continuation des travaux de restauration (5 ^e partie) avec matériaux neufs et avec ceux à provenir des épis de l'ancienne jetée d'ouest, de la grande digue de mer qui couvre Ostende, vers l'extrémité ouest, d'une longueur de 80 mètres
	e.	Reconstruction d'une deuxième partie de l'estacade à claire-voie, le long de l'ouvrage à couronne, vis-à-vis le quai des bateaux à vapeur, sur 78 mètres de longueur, et de quelques triangles entre cette estacade et l'écluse dite : <i>Militaire</i>
	f.	Continuation des travaux de prolongement, en maçonnerie, du quai des bateaux à vapeur, sur une longueur de 45 mètres
	g.	Construction d'un revêtement en moellons et briques, avec fondation en charpente, de la partie formant mousoir, des rives du môle, entre les écluses de chasse, sur 55 mètres de longueur.
	h.	Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans
40	i.	Travaux de terrassements, etc., à faire pour le renforcement des dunes, entre le hameau Albertus et le village de Niddelkerke
		<i>Port de Nieuport.</i>
41	•	Travaux d'entretien ordinaire (totalité de la dépense).
		<i>Côte de Blankenberghe.</i>
	a.	Travaux d'entretien composant le 1 ^{er} lot d'adjudication de Wenduyn à Blankenberghe fr. 38,000
	—	le 2 ^e lot, de Blankenberghe à Heyst 62,000
	b.	Prolongement en mer de deux jetées de la 2 ^e section
42	c.	Continuation des travaux de remplacement du plancher des dunes, devant Blankenberghe, par un pavement en briques avec bordures en pierre de taille, sur une longueur de 450 mètres (2 ^e partie)
	d.	Construction, en pierre de taille des Écaussines, d'un escalier pour arriver de Blankenberghe sur la dune, au droit de cette ville
<i>Phares et fanaux.</i>		
42	a.	Entretien des phares et fanaux de la côte de Flandre
	b.	Travaux d'amélioration.
TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
43	•	Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Frais de bureau et de déplacement
44	•	Traitement et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées.
45	•	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000 »	»					
10,000 »	»					
545 »	»					
»	40,000 »					
»	42,000 »	202,545 »	100,845 »	11,700 »	»	
»	52,000 »					
»	0,000 »					
»	4,000 »					
»	5,000 »					
24,000 »	»	24,000 »	13,953 35	10,006 67	»	
100,000 »	»					
»	20,000 »	127,200 »	157,900 »	»	10,700 »	
»	5,200 »					
»	2,000 »					
1,200 »	»	2,200 »	2,100 »	100 »	»	
»	1,000 »					
175,745 »	180,200 »	355,945 »	344,778 33	21,866 67	10,700 »	
AUGMENTATION. fr.				11,166 67		
572,476 66	27,735 33	600,209 98	600,209 98	»	»	
381,282 19	5,460 25	386,742 44	384,579 48	2,162 96	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
965,758 85	33,195 57	998,952 42	996,789 46	2,162 96	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE .

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Récapitulation du chapitre II. 1^{re} SECTION. Ponts et chaussées 2^e — Bâtiments civils 3^e — Service des canaux et rivières 4^e — Ports et côtes. 5^e — Personnel des ponts et chaussées TOTAL DU CHAPITRE II. fr. CHAPITRE III. MINES. 46 Personnel du conseil des mines. — Traitements 47 — — — Frais de route 48 — — — Matériel 49 Subsidés aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement. 50 Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. 51 Traitements et indemnités du personnel du corps des mines 52 Jury d'examen et voyages des élèves de l'École des mines 53 Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour 54 — — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. 55 — des Annales des travaux publics. — Frais de route et de séjour 56 — — — Publication du recueil, frais de bureau, etc. TOTAL DU CHAPITRE III. fr. CHAPITRE IV. CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. Service d'exécution. PREMIÈRE SECTION. VOIES ET TRAVAUX. <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i> 57 a. Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. b. Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances c. Indemnités, frais de déplacements, intérim et travail extraordinaire. A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,618,458 .	•	2,618,458 .	2,618,658 .	19,928 .	20,128 .	
90,000 .	20,000 .	110,000 .	156,400 .	20,000 .	66,400 .	
667,036 56	919,095 .	1,586,731 56	2,157,851 56	256,470 .	807,570 .	
175,745 .	180,200 .	355,945 .	344,778 33	21,866 67	10,700 .	
965,738 85	53,193 57	998,932 42	996,789 46	2,162 96	•	
4,516,978 41	1,153,088 57	5,670,066 98	6,274,457 35	500,427 63	904,798 .	
DIMINUTION. fr.				604,570 57		
41,700 .	•	41,700 .	41,700 .	•	•	
600 .	•	600 .	600 .	•	•	
2,000 .	•	2,000 .	2,000 .	•	•	
45,000 .	•	45,000 .	45,000 .	•	•	
7,000 .	•	7,000 .	7,000 .	•	•	
145,466 66	6,566 67	150,033 33	140,633 33	9,400 .	•	
6,000 .	•	6,000 .	6,000 .	•	•	
600 .	•	600 .	600 .	•	•	
1,400 .	•	1,400 .	1,400 .	•	•	
1,100 .	•	1,100 .	1,100 .	•	•	
5,900 .	•	5,900 .	5,900 .	•	•	
252,766 66	6,566 67	259,333 33	249,933 33	9,400 .	•	
AUGMENTATION. fr.				9,400 .		
110,000 .	•	•	•	•	•	
56,860 .	•	179,160 .	179,160 .	•	•	
12,300 .	•	•	•	•	•	
179,160 .	•	179,160 .	179,160 .	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE .

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>
58	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.).
	b.	Entretien ordinaire de la route, remplacement de billes et de rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.).
		<i>Matériaux, engins, outils et ustensiles.</i>
59	a.	Remplacement de billes
	b.	— de rails et accessoires de la voie.
	c.	— de matériel fixe tenant à la voie.
	d.	— d'outils, ustensiles et objets divers
		<i>Travaux et fournitures.</i>
60	a.	Réparations des ouvrages d'art, du matériel fixe tenant à la voie, des stations, bâtiments et dépendances
	b.	Travaux d'amélioration
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.
		DEUXIÈME SECTION.
		TRACTION ET ARSENAL.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
61	a.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnement de combustibles et réception
	b.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	c.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire.
		<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>
62	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations.
	c.	Grandes réparations du matériel en général de l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel.
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.).
		<i>Primes d'économie et de régularité.</i>
65	a.	Pour économies constatées dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
179,160 »	»	179,160 »	179,160 »	»	»	
524,500 »	»	1,250,000 »	1,250,000 »	»	»	
725,500 »						
280,000 »	400,000 »	1,560,000 »	1,560,000 »	»	»	
580,000 »						
74,000 »						
26,000 »						
526,000 »	»	466,000 »	466,000 »	»	»	
140,000 »						
2,855,160 »	400,000 »	3,255,160 »	3,255,160 »	»	»	
62,590 »	»	118,060 »	118,060 »	»	»	
47,770 »						
7,900 »						
338,200 »	»	1,570,000 »	1,570,000 »	»	»	
447,200 »						
358,000 »						
125,000 »						
301,600 »						
30,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
20,000 »						
1,738,060 »	»	1,738,060 »	1,738,060 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.</i>
64	a.	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle du coke
	b.	Huile, suif, graisse et autres consommations
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel.</i>
		(Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)
65	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement du matériel
66	c.	Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		MOUVEMENT ET TRAFIC.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
67	a.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises
	b.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage, pertes et avaries; relations internationales, etc.
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire et découchers des gardes-convois
		<i>Salaires des agents payés à la journée et manœuvres.</i>
68	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
		<i>Frais d'exploitation.</i>
69	a.	Éclairage des stations, gares, bureaux, salles d'attente et chauffage
	b.	Consommations diverses
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes
	d.	Usage de la station d'Herbesthal et quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans
70	e.	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
71	f.	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,758,060 »	»	1,758,060 »	1,758,060 »	»	»	
1,400,000 » 120,000 »	250,000 »	1,770,000 »	1,770,000 »	»	»	
1,150,000 » 200,000 » 275,000 »	» 150,000 » »	1,500,000 » 275,000 »	1,500,000 » 275,000 »	» »	» »	
4,880,060 »	400,000 »	5,280,060 »	5,280,060 »	»	»	
236,570 » 556,030 » 13,900 »	» » »	806,500 »	806,500 »	»	»	
635,000 » 410,900 » 20,500 »	» » »	1,066,400 »	1,066,400 »	»	»	
178,750 » 87,250 » 10,000 » 10,000 »	» » » »	286,000 »	286,000 »	»	»	
240,000 » 40,000 »	» »	240,000 » 40,000 »	240,000 » 40,000 »	» »	» »	
2,438,900 »	»	2,438,900 »	2,438,900 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
72	•	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
73	•	Salaires des agents payés à la journée.
74	•	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses
		TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.
CINQUIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. — CHEMINS DE FER ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
75	a.	Conservation des approvisionnements et délivrance aux dépôts
	b.	Constataction des quantités et réception des approvisionnements
	c.	Vérification des magasins et des inventaires
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>		
76	a.	Entretien et classement des approvisionnements et délivrance aux dépôts, etc.
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Confection de la graisse jaune et des paniers à coke
77	•	Matériel et fournitures de bureau. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyers, menues dépenses
78	•	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.
		(Les crédits pour traitements (art. 57, 61, 67 et 75) peuvent être transférés d'un article sur l'autre, selon les besoins de la réorganisation des services.)
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.
SIXIÈME SECTION.		
RÉGIE.		
79	a.	Traitements
	b.	Indemnités et déplacements
80	•	Frais de bureau et de loyer
		TOTAL DE LA 6 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
103,000 »	»	103,000 »	103,000 »	»	»	
9,400 »	»	28,550 »	28,550 »	»	»	
6,150 »	»					
11,500 »	»					
1,500 »	»					
17,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
13,000 »	»					
150,000 »	»	150,000 »	150,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
218,550 »	»	218,550 »	218,550 »	»	»	
35,000 »	»	36,500 »	36,500 »	»	»	
3,500 »	»					
3,500 »	»					
40,000 »	»	40,500 »	40,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
81	a.	Inspection, surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
82	"	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes
<i>Transport des dépêches.</i>		
83	a.	Malles-estafettes et ordinaires desservies par les maîtres de postes
	b.	Entreprises spéciales pour le transport des dépêches
	c.	Subsides et indemnités à des entrepreneurs de messageries et autres personnes chargées du transport des dépêches
	d.	Frais de passage d'eau, d'entreposage de dépêches, de remplacements de facteurs et autres menues dépenses
84	e.	Entretien et construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer
	"	Matériel. -- Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses
		TOTAL DE LA 7 ^e SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. Voies et travaux.		
2 ^e — Traction et arsenal.		
3 ^e — Mouvement et trafic		
4 ^e — Télégraphes		
5 ^e — Service en général (chemin de fer et télégraphes)		
6 ^e — Régie		
7 ^e — Postes.		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
PENSIONS.		
85	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
54,250 »	»					
405,000 »	»	520,000 »	520,000 »	»	»	
60,770 »	»					
715,000 »	»	715,000 »	715,000 »	»	»	
71,000 »	»					
120,000 »	»					
50,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
50,000 »	»					
20,000 »	»					
165,000 »	»	165,000 »	165,000 »	»	»	
1,700,000 »	»	1,700,000 »	1,700,000 »	»	»	
2,855,160 »	400,000 »	3,255,160 »	3,255,160 »	»	»	
4,880,060 »	400,000 »	5,280,060 »	5,280,060 »	»	»	
2,438,900 »	»	2,438,900 »	2,438,900 »	»	»	
105,000 »	»	105,000 »	105,000 »	»	»	
218,550 »	»	218,550 »	218,550 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
1,700,000 »	»	1,700,000 »	1,700,000 »	»	»	
12,244,670 »	800,000 »	13,044,670 »	13,044,670 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
SECOURS.		
86	•	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
87	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
—	—	
I.	40	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	52	Mines
IV.	ib.	Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie
V.	60	Pensions
VI.	63	Secours.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	•	5,000	5,000	•	•	
5,000	•	5,000	5,000	•	•	
18,000	•	18,000	18,000	•	•	
18,000	•	18,000	18,000	•	•	

680,600	25,000	705,600	705,600	2,000	•
4,516,978 41	1,153,088 57	5,670,066 98	6,274,457 55	500,427 65	904,798 •
252,766 66	6,566 67	259,333 33	249,953 33	9,400 •	•
12,244,670	800,000	13,044,670	13,044,670	•	•
7,000	•	7,000	7,000	•	•
5,000	•	5,000	5,000	•	•
18,000	•	18,000	18,000	•	•
17,725,015 07	1,084,655 24	10,709,670 31	20,502,640 68	511,827 65	904,798 •
DIMINUTION. fr.				592,970 57	

(64)

ANNEXE.



TABLER

Des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le 1^{er} janvier 1852 jusqu'au 31 décembre 1854, dressé en conformité de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
296	Mestlagh, Jean-Baptiste	Pontonier	5 juin 1851.	Breedene (Flandre occidentale).	16 octob. 1766.
297	Verougstraete, Charles-François.	Facteur des postes	20 oct. 1851.	Thielt (Flandre occidentale).	14 juin 1795.
298	Gichum, Joseph-Guillaume. . .	Facteur des postes	25 nov. 1851.	Liège (Liège).	11 avril 1815.
299	Pierart, Pierre-Joseph.	Pontonier	14 nov. 1851.	Farciennes (Hainaut) . .	26 mars 1778.
500	Schrooten, Léonard	Facteur rural	26 nov. 1851.	Opoeteren (Limbourg).	25 nov. 1798.
501	Laurent, Léandre-Joseph-Christian.	Éclusier	26 déc. 1851.	Fleurus (Hainaut) . . .	7 therm. an XIII (26 juill. 1805).
502	Van Dam, Pierre-François . . .	Postillon	•	Wavre - St- Catherine (Anvers).	14 fructid. an VI (31 août 1798).
505	Effelterre, Louis.	Postillon	•	Hautem-St-Liévin (Fl. orientale).	15 déc. 1792.
504	Bolen, dit Bolin, Pierre-Joseph.	Facteur rural	28 fév. 1852.	Iaccourt (Brabant) . . .	5 janvier 1785.
505	Londot, Charles.	Facteur rural	20 avril 1852.	Mons (Hainaut).	14 oct. 1801.
506	Michiels, Pierre-Jean	Facteur rural	15 mai 1852.	Montaigu (Brabant). . .	16 août 1787.
507	Spiet, Jean-Baptiste	Facteur rural	10 mai 1852.	Pecq (Hainaut)	10 floréal an IX (50 avril 1801).
508	Bossaert, Joséphine-Caroline-Agnès, veuve de Jean-Baptiste-Louis Verghote	Veuve de postillon	•	Ypres (Flandre occid.).	21 janvier 1796.
509	De Bie, Pierre-Gommaire. . . .	Facteur des postes	11 déc. 1851.	Berlaer (Anvers).	29 février 1796.
510	Colmant, Hubert	Facteur des postes	19 mai 1852.	Goegnies-Chaussée (Hainaut).	En 1796.
511	Linon, Arnold-Joseph.	Facteur rural	4 juin 1852.	Aubel (Liège).	25 mai 1795.
512	Malfaire, Maximilien-Joseph. .	Postillon	•	Sombreffe (Namur). . . .	20 déc. 1815.
513	Werner, Lambert	Messenger-piéton.	17 janv. 1852.	Vielsalm (Luxembourg).	17 sept. 1785.
514	Deschryver, Jean-Ferdinand. . .	Éclusier-receveur	24 avril 1852.	Gand (Flandre orient.).	11 déc. 1784.
515	Leva, Jean	Facteur des postes	21 juin 1852.	Tirlemont (Brabant). . .	18 vent. an VI. (8 mars 1798).
516	Poncelet, Joseph-Jean-Baptiste.	Facteur rural	10 août 1852.	Marche (Luxembourg).	18 février 1820.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856

Bases de la liquidation de la pension				Dispositions législatives APPLIQUÉES	MONTANT de LA PENSION	DATES	
SERVICES		TOTAL	TRAITEMENT			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION
Actifs	Sédentaires et militaires						
Ans M Jours	Ans M Jours	Ans M Jours					
"	35 " 26	35 " 26	450 70	Art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et art 1 ^{er} , n° 2, de celle de 1850	254 "	1 juillet 1851	26 janv 1852
34 11 "	"	34 11 "	460 "	Art 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	292 "	1 nov 1851	Id
4 3 "	13 3 21	17 10 21	569 81	Art 3, 8, § 1 ^{er} , et 14 de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , §§ 2 et 3, de celle de 1849	175 "	1 déc 1851	Id
"	15 4 "	15 4 "	400 "	Id id	175 "	Id	25 fevr 1852
15 " 19	"	15 " 19	550 "	Id id	175 "	Id	Id
"	14 4 "	14 4 "	591 66	Id id	175 "	1 janv 1852	25 mars 1852
"	24 4 28	24 4 28	"	Art 65, § final, de la loi de 1844, et art 14 de la loi du 19 finnaire an VII	150 "	1 mars 1852	Id
"	50 6 18	50 6 18	"	Id id	150 "	Id	31 mars 1852
15 0 "	"	15 0 "	600 "	Art 3, 8 et 14 de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	175 "	Id	19 juin 1852
15 3 26	12 7 25	27 11 19	600 "	Art 78, § B, du règlement de 1822, art 3, 8 et 39 de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	286 "	1 mai 1852	Id
15 8 19	"	15 8 19	506 66	Art 3, 8 et 14 de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	175 "	1 juin 1852	Id
15 8 "	"	15 8 "	600 "	Id id	175 "	Id	Id
"	"	"	"	Art 65, § final, de la loi de 1844, et art 14 de la loi du 19 finnaire an VII, sur la poste aux chevaux	100 "	1 juillet 1852	5 août 1852
14 6 "	10 7 3	25 1 3	807 50	Art 3, 8 et 50 de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	544 "	1 janv 1852	18 aout 1852
24 10 "	"	24 10 "	700 "	Art 3 et 9 de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	588 "	1 juin 1852	Id
15 " "	"	15 " "	600 "	Art 3, 8 et 14 de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	175 "	1 juillet 1852	Id
20 7 10	"	20 7 10	"	Art 65 de la loi de 1844 et art 14 de la loi du 19 finnaire an VII	150 "	1 aout 1852	2 sept 1852
3 8 "	"	3 8 "	591 66	Art 4, 8 et 14 de la loi de 1844 et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	175 "	1 févr 1852	20 oct 1852
"	42 6 "	42 6 "	1,600 "	Art 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844, art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et art 1 ^{er} , n° 2, de celle du 26 mai 1850	1,046 "	1 mai 1852	Id
33 3 "	"	33 3 "	478 35	Art 3 et 8 de la loi de 1844 et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	289 "	1 juillet 1852	Id
11 1 "	"	11 1 "	600 "	Art 3, 8 et 14 de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	175 "	1 octob 1852	Id
				A REPORTER fr	5,170 "		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
517	Clesse, Jean-Antoine-Léopold.	Facteur rural	10 août 1852.	Étalle (Luxembourg) .	4 juillet 1790.
518	Rogier, Charles-Latour . . .	Ministre des Travaux publics .	"	St-Quentin (France). .	17 août 1800.
519	Van Ubbele, dit Van Ubbelen, Jean.	Facteur des postes	9 sept. 1852.	Diest (Brabant) . . .	21 nivose an IX (11 janv. 1801).
520	Dewael, Marcel	Facteur rural	20 déc. 1852.	Landen (Liège) . . .	15 février 1782.
521	Mottet, Jean-Marie-Augustin .	Facteur rural	31 déc. 1852.	Bolennes (Namur) . .	2 janvier 1797.
522	Dubrulle, Sébastien-Édouard- Vincent.	Facteur rural	10 déc. 1852.	Soignies (Hainaut) . .	15 octob. 1792.
525	Lambou, François-Joseph . .	Facteur des postes	18 août 1852.	Philippeville (Namur) .	3 janvier 1776.
524	Verlaet, Jean-François-Joseph.	Postillon	"	Cortenbergh (Brabant) .	25 mars 1811.
525	Dandoy, Anne, veuve de Lam- bert Matthys.	Veuve de postillon pensionné .	"	Bruxelles (Brabant). .	15 avril 1792.
526	Deboes, Marie-Claire, veuve de Pierre-Antoine Costermans.	Veuve de postillon pensionné .	"	Roosbeek (Brabant). .	12 mars 1780.
527	Goffaux, Alexis	Éclusier	20 janv. 1855.	Philippeville (Namur) .	50 avril 1785.
528	Closon, Jean-Thomas-Herman.	Aide-éclusier.	Id. .	Namur (Namur) . . .	12 juin 1794.
529	Charlier, Simon-Joseph . . .	Pontonier	Id. .	Auvelais (Namur) . .	25 nov. 1778.
530	Hardy, Nicolas-Joseph-Dieu- donné.	Facteur rural	25 mars 1855.	Rocheftort (Namur) . .	7 frim. an XIII (28 nov. 1805).
531	Malaise, Pierre	Facteur rural	Id. .	Dinant (Namur) . . .	16 janvier 1810.
532	Deckers, Elisabeth, veuve de Jean-Joseph Van den Bempt.	Veuve de postillon	"	Oostmalle (Anvers) . .	21 sept. 1795.
533	Absil, François-Joseph-Dieu- donné	Éclusier	20 janv. 1855.	Namur (Namur) . . .	23 juin 1779.
534	Wineq, Augustin-Joseph. . .	Conducteur des ponts et chaus- sées.	21 mars 1855.	Senefte (Hainaut) . .	20 brum. an VI (10 nov. 1797).
535	Rouvroy, Jean-Valentin . . .	Percepteur des postes	15 mars 1855.	Mariembourg (Namur). .	11 juillet 1779.
536	Schovaert, dit Seauvart, Jean- Baptiste.	Facteur rural	12 mars 1855.	Mons (Hainaut) . . .	20 mars 1801.
537	Garin, Martin-Albert	Facteur rural	50 avril 1855.	Nivelles (Brabant) . .	23 nov. 1778.
538	Van den Abbeel, dit Van den Abeeel, Guillaume.	Facteur des postes	Id. .	Louvain (Brabant) . .	20 fruct. an X (16 sept. 1802).

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séculaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT. . . . fr.	5,179 »		
11 11 »	4 9 25	16 8 25	400 »	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 »	1 oct. 1852.	20 oct. 1852.
»	»	»	»	»	6,000 »	1 nov. 1852.	27 août 1844.
17 10 »	»	17 10 »	478 55	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 »	1 oct. 1852.	28 déc. 1852.
11 5 »	»	11 5 »	600 »	Id. id.	175 »	1 janv. 1855.	21 mars 1855.
11 7 »	»	11 7 »	500 »	Id. id.	175 »	Id.	Id.
11 6 »	1 9 »	13 5 »	600 »	Id. id.	175 »	Id.	7 févr. 1855.
10 5 »	»	10 5 »	400 »	Art. 5, 8, 14 et 47 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 »	1 sept. 1852.	28 mars 1855.
20 » 20	»	20 » 20	»	Art. 65 de la loi de 1844, et art. 14 de celle du 19 frimaire an VII.	200 »	1 janv. 1855.	11 févr. 1855.
»	»	»	»	Id. id.	100 »	Id.	9 mai 1855.
»	»	»	»	Id. id.	100 »	1 avril 1855.	30 mai 1855.
»	17 2 11	17 2 11	600 »	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , 14 et 47 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 »	1 février 1855.	Id.
»	17 2 11	17 2 11	480 »	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 »	Id.	Id.
»	17 2 11	17 2 11	250 »	Id. id.	125 »	Id.	Id.
11 » »	6 1 18	17 1 18	550 »	Art. 5, 8 et 14, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 »	1 avril 1855.	Id.
12 7 »	»	12 7 »	600 »	Id. id.	175 »	Id.	Id.
»	»	»	»	Art. 65 de la loi de 1844, et art. 14 de celle du 19 frimaire an VII.	100 »	Id.	28 juin 1855.
»	17 2 10	17 2 10	900 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	242 »	1 février 1855.	28 août 1855.
»	50 8 »	50 8 »	2,400 »	Art. 5 et 8 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , n° 2, de celle du 26 mai 1850.	1,152 »	1 avril 1855.	Id.
»	25 6 »	25 6 »	900 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	555 »	Id.	Id.
16 4 »	14 7 7	30 11 7	600 »	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	312 »	Id.	Id.
16 7 »	»	16 7 »	600 »	Id. id.	180 »	1 mai 1854.	Id.
10 11 »	»	10 11 »	600 »	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 »	Id.	Id.
				A REPORTER. . . . fr.	15,948 »		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION	NOM ET PRENOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE		de l'arrêté d'admission à la retraite	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
539	Desmet, Louis .	Chauffeur au chemin de fer	30 avril 1855	Gavere (Fl. orientale).	18 therm an XII (6 août 1804)
540	Van Montfort, Célestin	Percepteur des postes	9 mai 1855	Heyst op den Berg (Anvers)	22 juin 1796
541	Daugimont, dit Dauguemont, Jean Joseph	Eclusier	29 avril 1855	Liberchies (Hainaut)	25 oct 1791
542	Desoille, Georges-Joseph .	Facteur rural	21 juin 1855	Noduvéz-Linsmeau (Brabant).	21 prairial an V (9 juin 1797)
543	Lennes, dit Lesne, Charles-Joseph	Facteur rural	8 juill 1855	Heinnes (Hainaut)	27 février 1806
544	Andrez, dit André, Grégoire-Joseph	Facteur rural	20 août 1855	Corroy-le-Château (Namur)	12 mars 1790
545	Libeaux, Jean-Jacques	Garde-pont à bascule	25 juill 1855	St-Servais (Namur)	2 avril 1788
546	Vaillant, Engelbert-Joseph-Antoine	Eclusier	15 sept 1855	St-Georges (Fl. occid.)	25 oct 1794
547	Jochems, Guillaume	Garde digues	14 oct 1855	Stevens-Weert (Duché de Limbourg)	7 juin 1784
548	Engels, Antoine .	Conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées	15 nov 1855	Bruxelles (Brabant)	20 nov. 1781.
549	Determe, Joseph-Louis-Julien	Facteur rural	5 id	Mariembourg (Namur)	15 août 1810
550	Bogaert, Henri-Jean	Chauffeur au chemin de fer	15 oct 1855, à partir du 1 ^{er} jan v. 1854	Gand (Flandre orient)	15 juillet 1818
551	Fourny, Jean-François-Simon	Facteur rural	10 déc 1855	Laroche (Luxembourg)	25 juin 1785
552	Lequeux, Antoine Joseph Arard, dit Allard	Facteur rural	Id	Oiry (Namur)	28 août 1780
553	Nieuwinkel, Jean-François	Facteur rural	31 déc 1855	Ittre (Brabant)	17 germ an XIII (7 avril 1805)
554	Braibant, Martin-Joseph	Facteur rural	17 janv 1854	Wierde (Namur)	31 oct 1809
555	Lemmen, Frédéric-Elie	Ingénieur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées	20 mars 1854	Venloo (Duché de Limbourg)	7 mars 1789
556	Degand, Adrien-Joseph	Postillon	Id	Grandreng (Hainaut)	22 février 1811
557	Sternon, Marie-Joséphine-Caroline, dite Stenon, Marie-Joséphine-Charlotte, veuve de Jacques Bourguignon	Veuve de postillon	Id	Nassogne (Luxemb)	2 avril 1797.
558	Dejonck, dit Dejong, Hubert-Joseph	Facteur rural	20 juin 1854	Huize (Liège)	25 février 1794
559	Weltiens, dit Weltjens, Jacques	Pontonier	12 oct 1855	Opitter (Limbourg)	3 juillet 1786.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	FRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL. qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séculaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
14 4 "	"	14 4 "	1,500 "	REPORT. . . . fr.	15,948 "		
"	16 8 "	16 8 "	900 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	390 "	1 mai 1855.	28 août 1855.
"	16 8 "	16 8 "	900 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	250 "	1 juin 1855.	Id.
"	18 9 "	18 9 "	488 "	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 mai 1855.	8 nov. 1855.
12 11 "	"	12 11 "	600 "	Id. id.	175 "	1 juillet 1855.	Id.
16 7 "	"	16 7 "	600 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	180 "	1 août 1855.	Id.
12 2 "	"	12 2 "	466 67	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 sept. 1855.	Id.
14 " "	24 7 "	38 7 "	750 "	Art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	478 "	Id.	25 déc. 1855.
"	31 9 "	31 9 "	800 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et art. 5 de celle du 26 mai 1850.	500 "	1 oct. 1855.	Id.
"	11 5 12	11 5 12	450 "	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 14 de la loi de 1844.	175 "	1 nov. 1855.	14 fév. 1854.
"	31 4 "	31 4 "	2,540 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844.	1,224 "	1 déc. 1855.	Id.
11 8 "	"	11 8 "	600 "	Art. 5, 5, 8 et 9 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	211 "	Id.	Id.
6 8 15	5 5 15	10 " "	1,500 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	253 "	1 janv. 1854.	Id.
16 " "	"	16 " "	600 "	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 mars 1854.	15 mai 1854.
17 4 "	5 4 13	22 8 13	550 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	218 "	Id.	Id.
11 5 "	"	11 5 "	600 "	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	Id.	Id.
14 6 "	"	14 6 "	600 "	Id. id.	175 "	Id.	Id.
"	44 " 24	44 " 24	5,800 "	Art. 1 ^{er} , 6, 8, § 1 ^{er} , 12, 15 et 40 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4, et art. 2 de la loi de 1849; art. 1 ^{er} , n° 1, de celle du 26 mai 1850.	2,555 "	1 avril 1854	Id.
21 10 "	"	21 10 "	"	Art. 14 de la loi du 19 frimaire an VII, et art. 65 de celle de 1844.	150 "	1 mai 1854.	1 mai 1854.
"	"	"	"	Id. id.	120 "	1 janv. 1854.	20 mai 1854.
15 " "	17 7 26	30 7 26	600 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	304 "	1 juillet 1854.	15 août 1854.
"	25 3 "	25 3 "	500 "	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	150 "	1 nov. 1855.	24 oct 1854.
				A REPORTER. . . . fr.	24,000 "		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
360	Schouppe, Martin	Facteur des postes	15 mars 1854.	Grammont (Fland. orientale).	23 mai 1789.
361	Éliar, dit Éliarl, Nicolas-Joseph.	Facteur des postes	10 juin 1854.	Vieux Genappe (Brabant).	17 sept. 1796.
362	Hermans, Jean-Mathieu	Garde-digues	28 août 1854.	Bilsen (Limbourg). . .	14 frim. an VI (4 déc. 1797).
365	Glaes, Corneille-François. . .	Facteur rural	15 oct. 1854.	Wespelaer (Brabant). .	21 oct. 1811.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1856.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT. . . . fr.	24,000 "		
30 6 "	"	56 6 "	500 "	Art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	331 "	1 juin 1854.	24 oct. 1854.
"	54 11 "	54 11 "	405 "	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	257 "	1 juillet 1854.	Id.
"	24 1 "	24 1 "	450 "	Art. 3, 8, § 1 ^{er} , et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 sept. 1854.	28 nov. 1854.
16 5 "	7 7 10	24 " 10	600 "	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	240 "	1 nov. 1854.	Id.
				TOTAL. fr.	25,021 "		
Dont à déduire les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} janvier 1852 au 31 décembre 1854, au nombre de 51, et s'élevant ensemble à.					10,406 "		
				RESTE. fr.	5,555 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 décembre 1854, les pensions inscrites, au nombre de 563, s'élèvent à . . . fr.					165,575 "		
et les pensions éteintes, au nombre de 122, à.					47,599 "		
				RESTE. fr.	115,974 "		